

SDEG 16

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2024

(Article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)



SDEG 16

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente

Sommaire

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16)

Le SDEG 16 par Collectivité et par compétence

Renforcements des réseaux publics de distribution d'électricité

Sécurisation des réseaux publics de distribution d'électricité

Effacements des réseaux publics de distribution d'électricité

Effacements des réseaux de communications électroniques

Certificats d'urbanisme, extensions et raccordements électriques

Bilan 2024 des travaux du SDEG 16 sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Eclairage public - Travaux neufs

Eclairage public - Entretien

Eclairage public - Sinistres

Guirlandes et motifs lumineux

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Investissements divers

Patrimoine du SDEG 16 : état physique du réseau électrique

Patrimoine du SDEG 16 : état physique du réseau de gaz naturel

Patrimoine du SDEG 16 : état physique du réseau de gaz propane

Compte administratif 2024 : Budget principal - synthèse des comptes

Bilan 2024

Lexique

Les compétences du SDEG 16

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) a été créé par arrêté préfectoral du 31 mai 1937.

C'est un syndicat mixte « ouvert » et à la carte suivant les compétences choisies.

Le SDEG 16 est un syndicat d'investissement :

- il est **maître d'ouvrage** et **maître d'oeuvre** de l'ensemble de ses travaux.
- il intervient également comme concepteur lumière concernant les travaux de mise en lumière des sites.

Les travaux sont réalisés par des entreprises titulaires d'un marché de trois ans avec le SDEG 16.

Le SDEG 16 est le 3ème investisseur public en Charente, employant, d'une façon directe et indirecte, plus de 500 personnes.

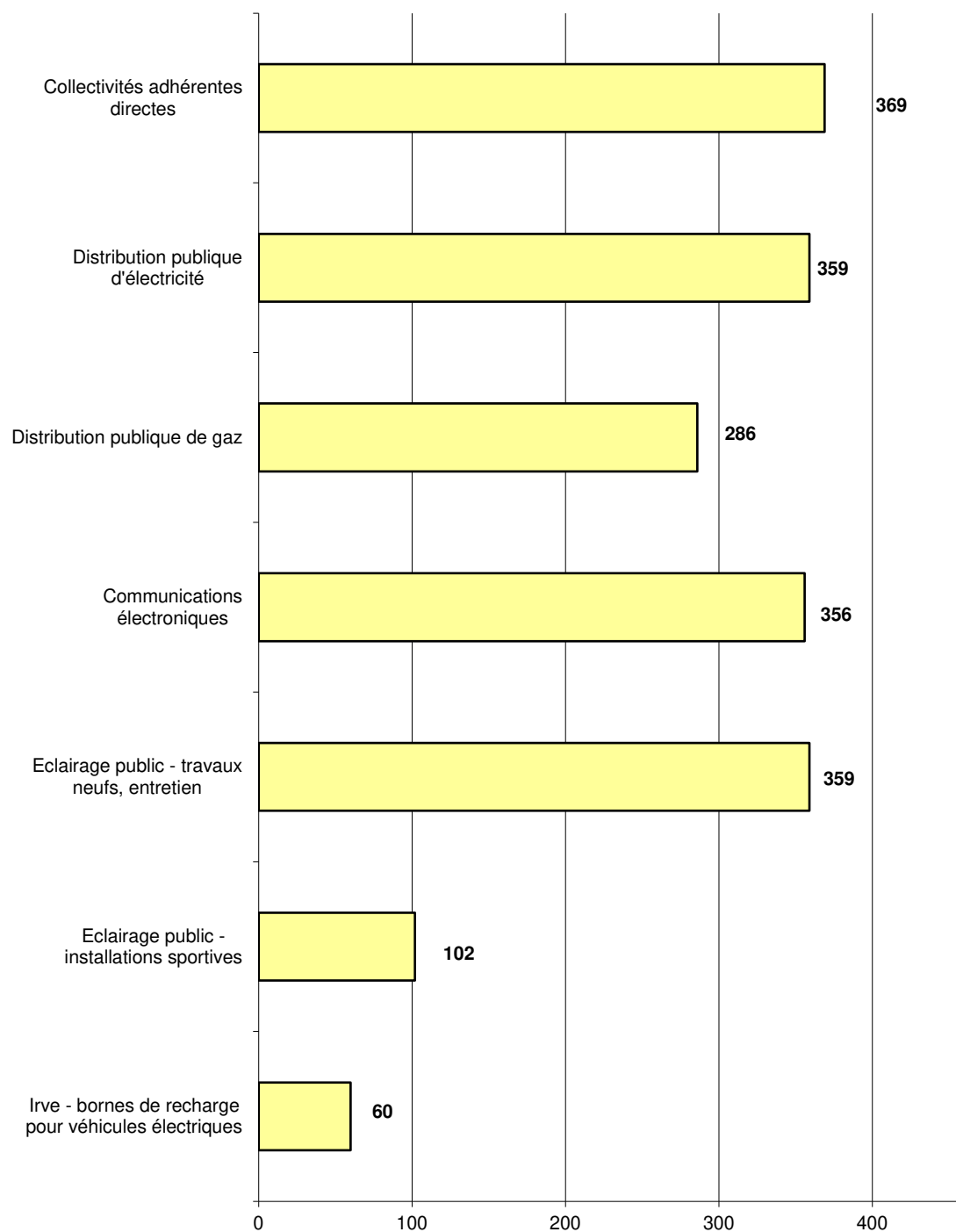
Il est propriétaire des réseaux publics d'électricité et gaz.

Ses compétences sont les suivantes :

- Renforcements des réseaux d'électricité
- Extensions des réseaux d'électricité
- Effacements des réseaux d'électricité et téléphone
- Distribution publique de gaz
- Eclairage public
- Entretien et astreinte éclairage public
- Eclairage des installations sportives
- Mise en lumière des monuments et sites
- Guirlandes et motifs lumineux
- Energies renouvelables
- Bornes de rechargement pour véhicules électriques et hybrides
- Economies d'énergie, développement durable

Le SDEG 16 par Collectivité et par compétence transférée

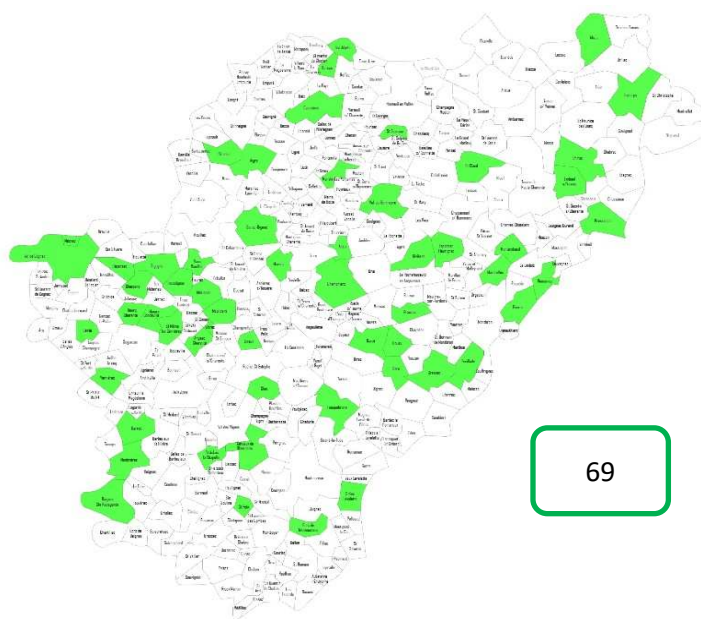
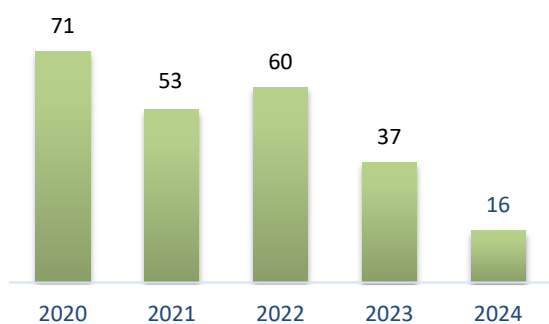
Collectivités adhérentes et transferts de compétences au SDEG 16



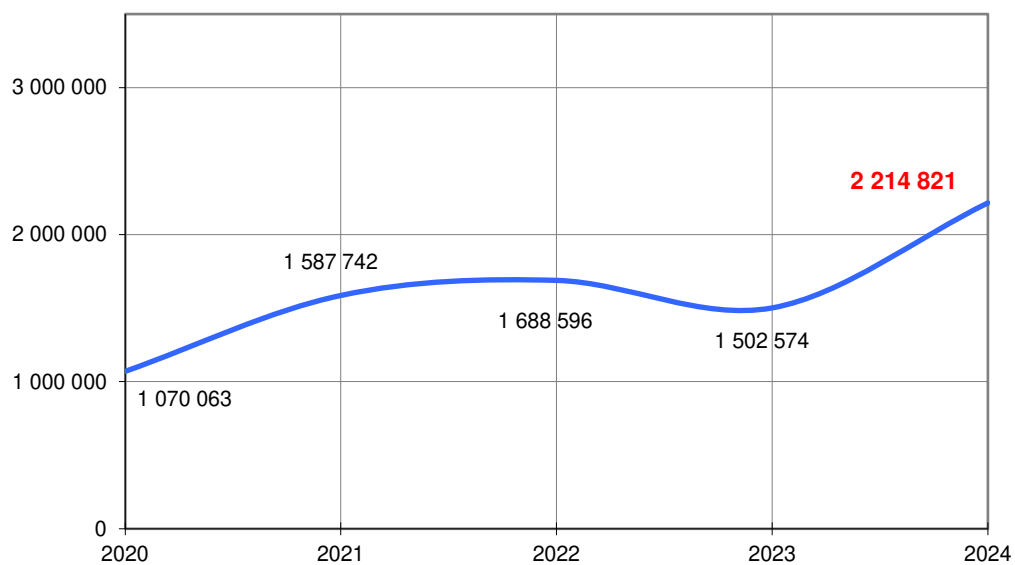
Renforcements des réseaux publics de distribution d'électricité

Travaux réalisés mandatés

Nombre de dossiers inscrits



Montant mandaté TTC des travaux

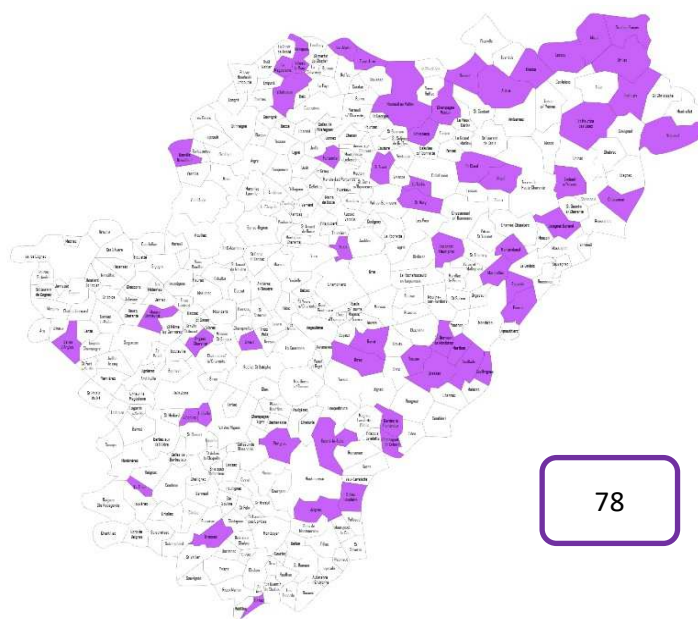
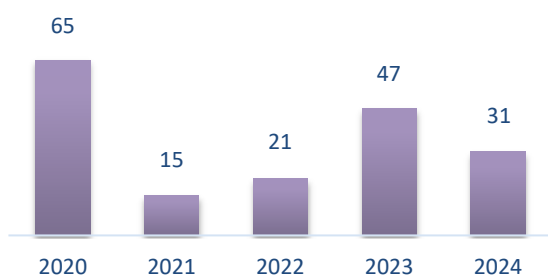


Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

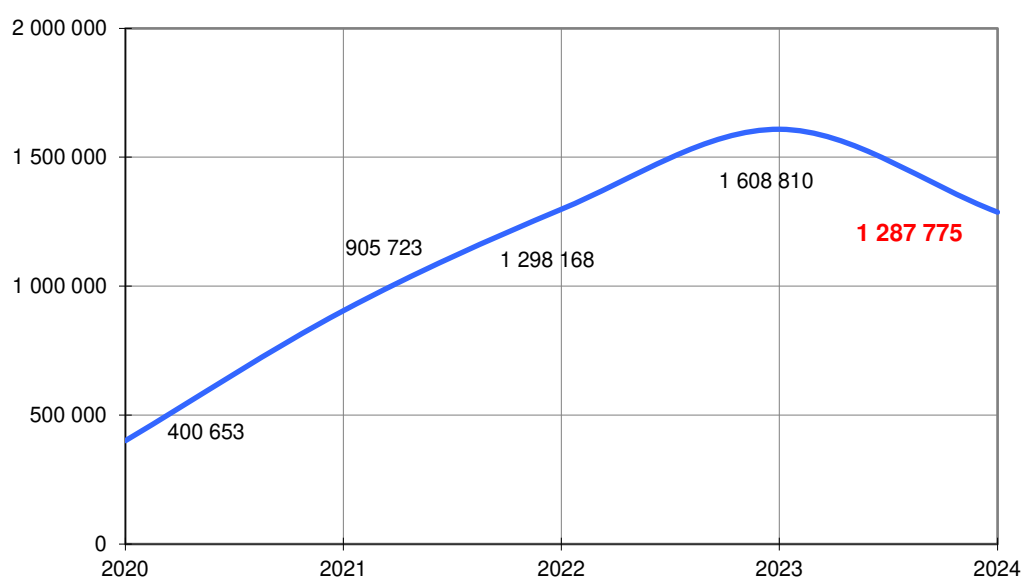
Sécurisation des réseaux publics de distribution d'électricité

Travaux réalisés mandatés

Nombre de dossiers inscrits



Montant mandaté TTC des travaux

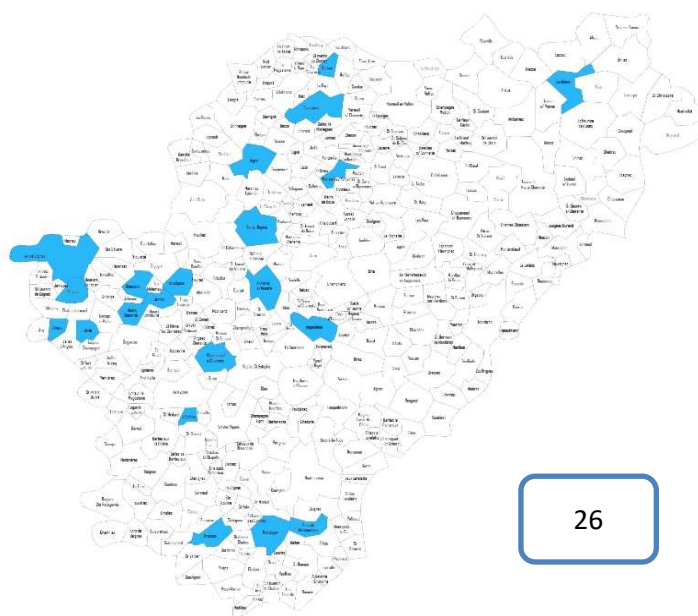
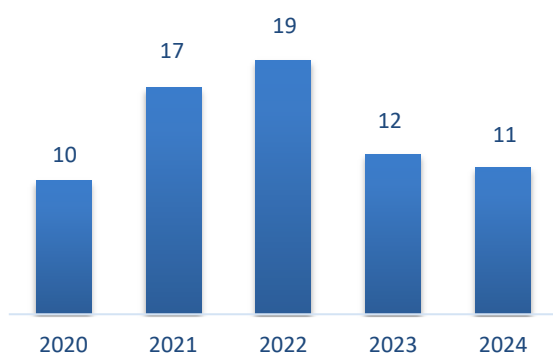


Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

Effacements des réseaux publics de distribution d'électricité

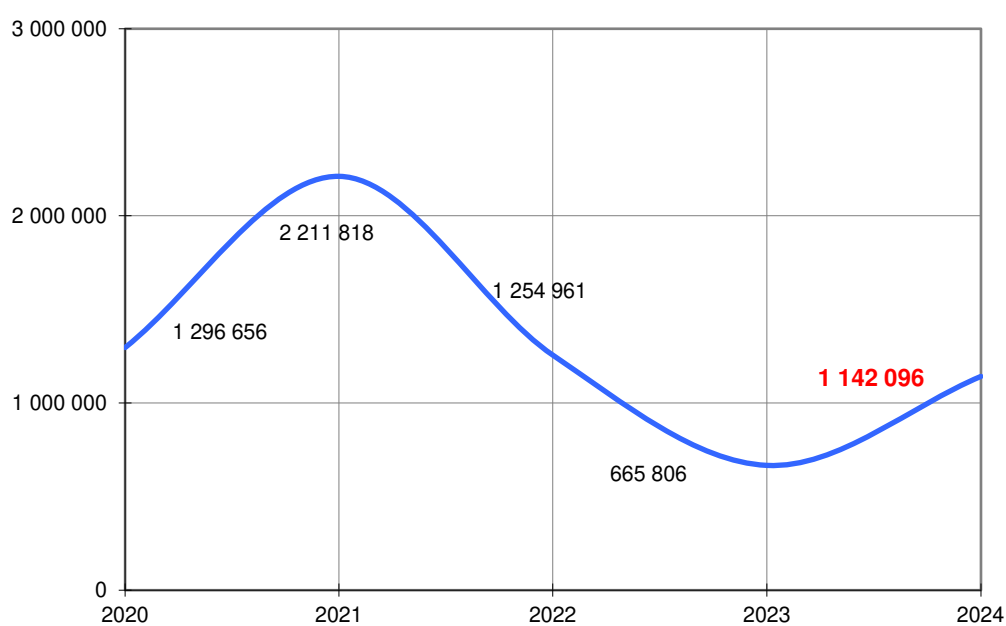
Travaux réalisés mandatés

Nombre de dossiers inscrits



26

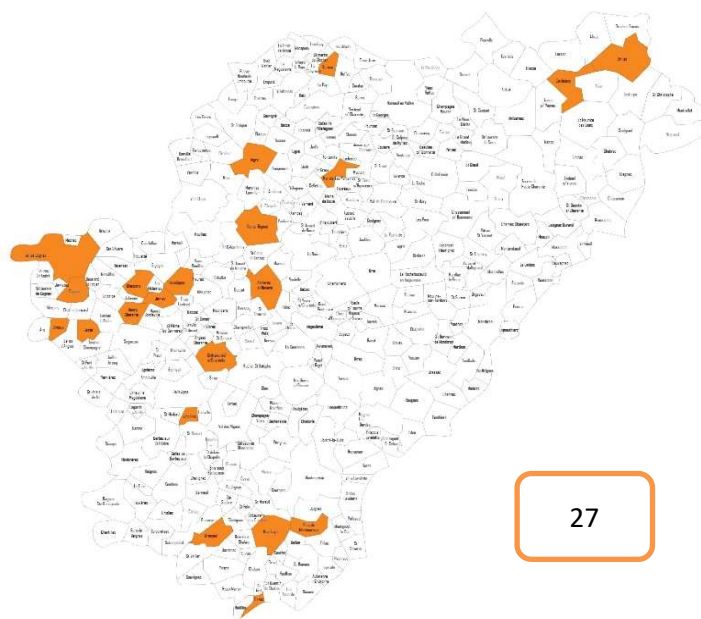
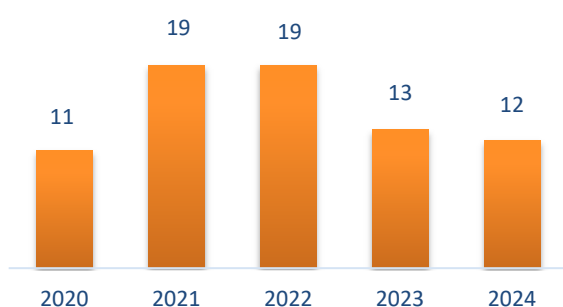
Montant mandaté TTC des travaux



Effacements des réseaux de communications électroniques

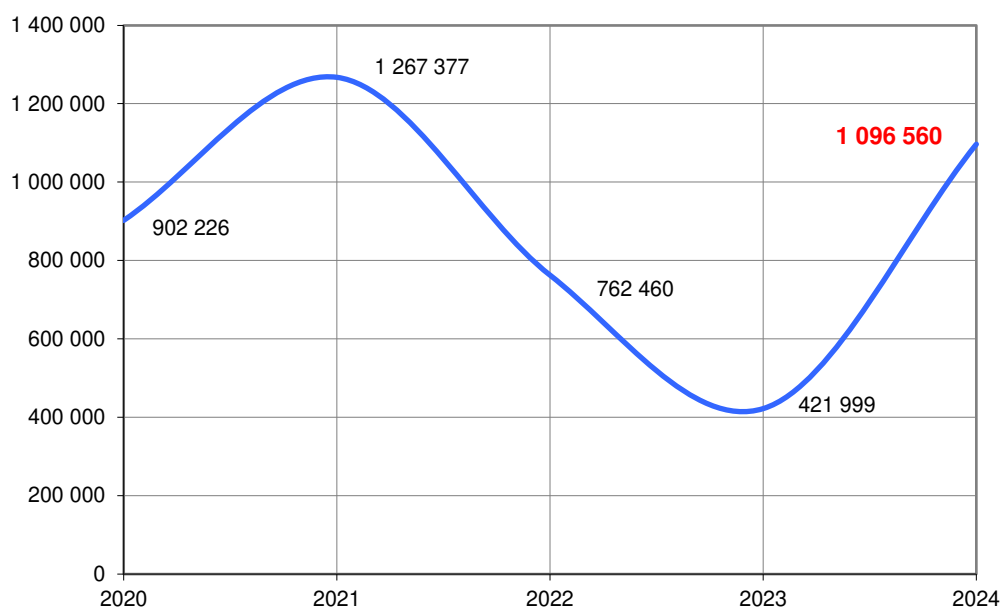
Travaux réalisés mandatés

Nombre de dossiers inscrits



27

Montant mandaté TTC des travaux

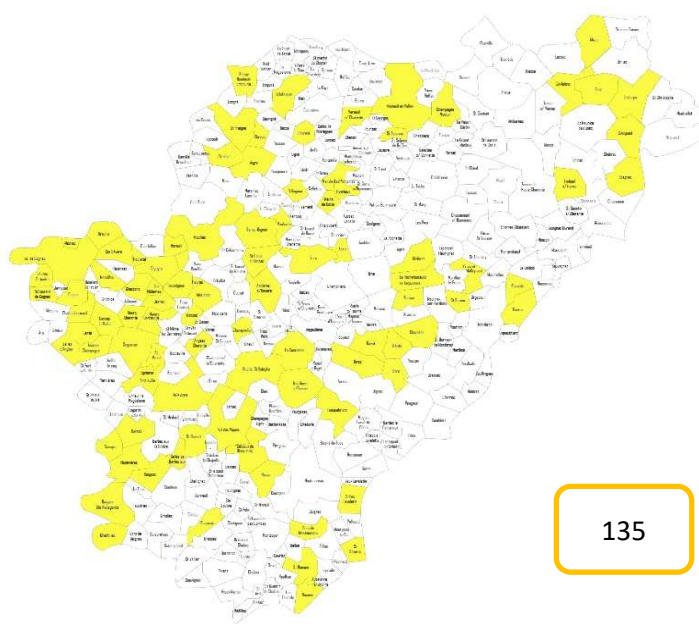
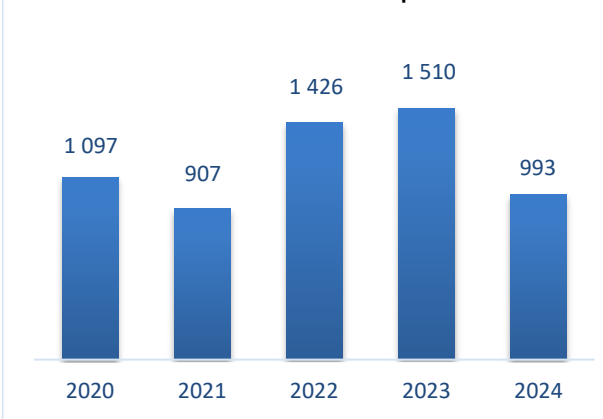


Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

Certificats d'urbanisme, extensions et raccordements électriques

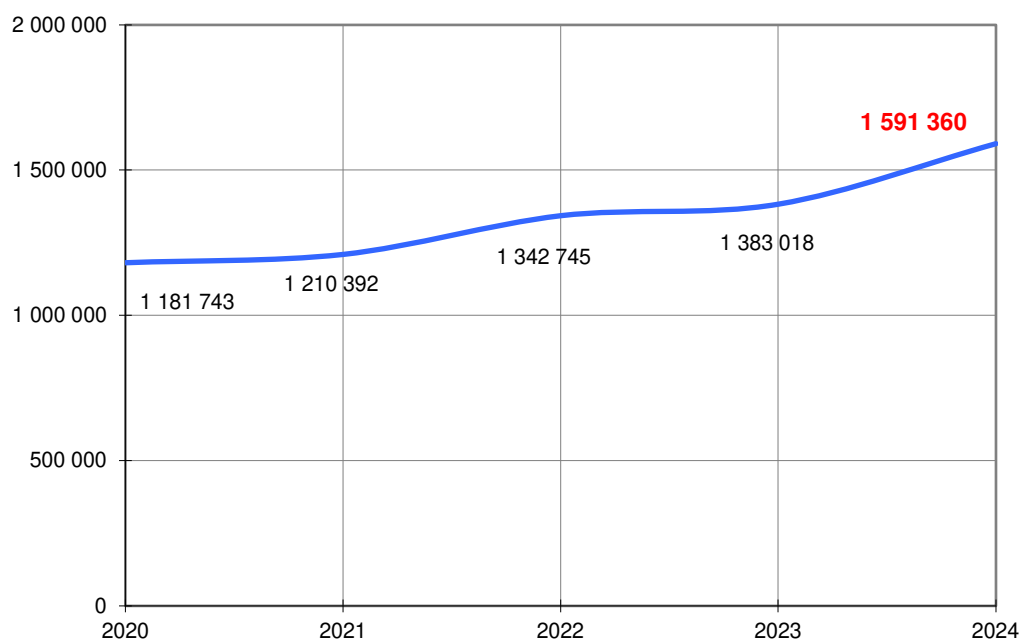
Travaux réalisés mandatés

Certificats d'urbanisme : nombre de réponses



135

Montant mandaté TTC des travaux



Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

Bilan 2024 : travaux de pose et dépose des réseaux de distribution publique d'électricité réalisés par le SDEG 16

En 2024, le SDEG 16 a réalisé :

- la dépose de plus de 32 kilomètres de réseaux haute et basse tensions
 - dont 14,9 km de fils nus aériens,
- et la pose de plus de 47 kilomètres de réseaux neufs
 - dont 35 km en souterrain soit près de 74%.

Postes de transformation <i>(nombre posés)</i>	Poste sur poteau	33
	Poste cabine	5

Réseau haute tension (HTA) <i>(longueurs)</i>		En km
	Souterrain - pose	6,123
	Aérien nu - pose	0,000
	Aérien - dépose	9,000

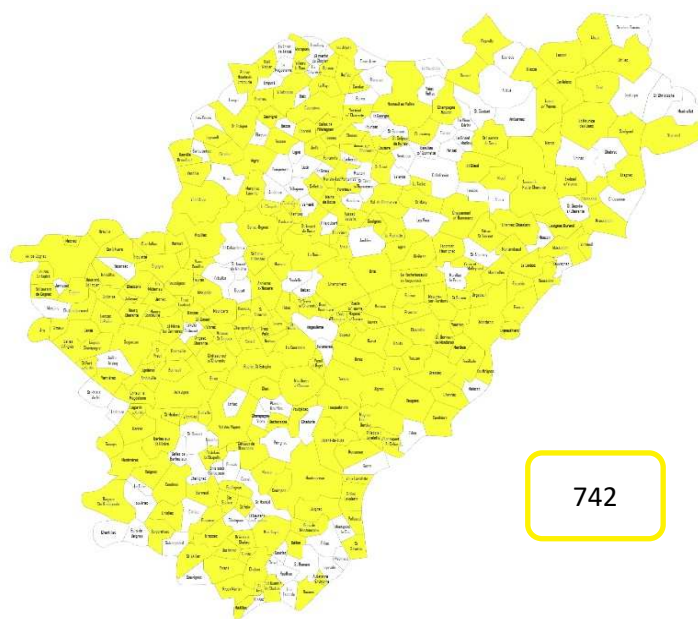
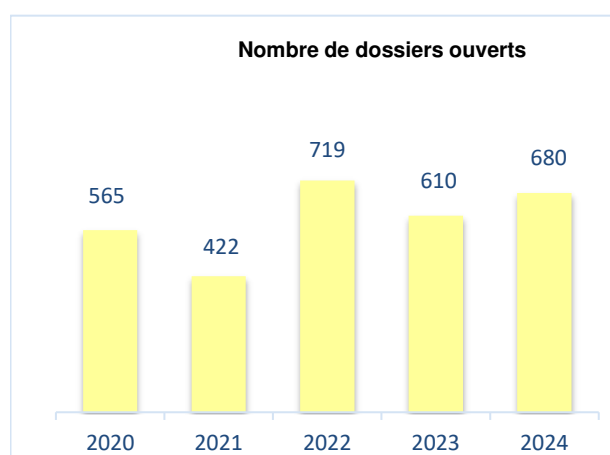
Réseau basse tension (BT) <i>(longueurs)</i>		En km
	Aérien nu - dépose	14,908
	Aérien torsadé - dépose	8,162
	Souterrain - pose	28,788
	Aérien torsadé - pose	12,417

Total		En km
	Total dépose HTA-BT	32,070
	Total création réseau neuf	47,328
	<i>dont nbre km en souterrain</i>	34,911

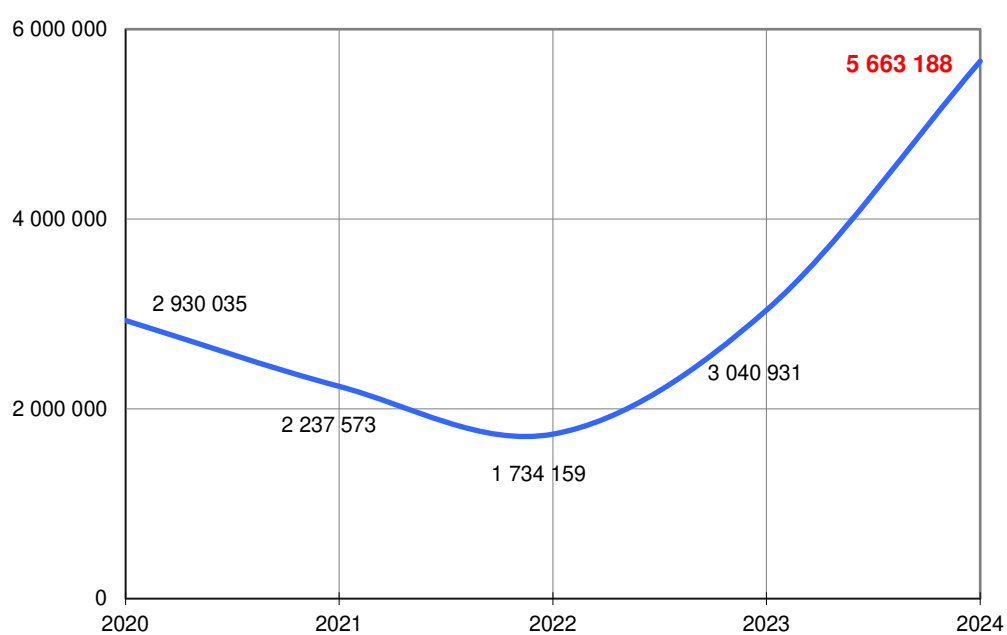
⇒ **soit 74% des réseaux d'électricité construits en souterrain**

Eclairage public - Travaux neufs

Travaux réalisés mandatés

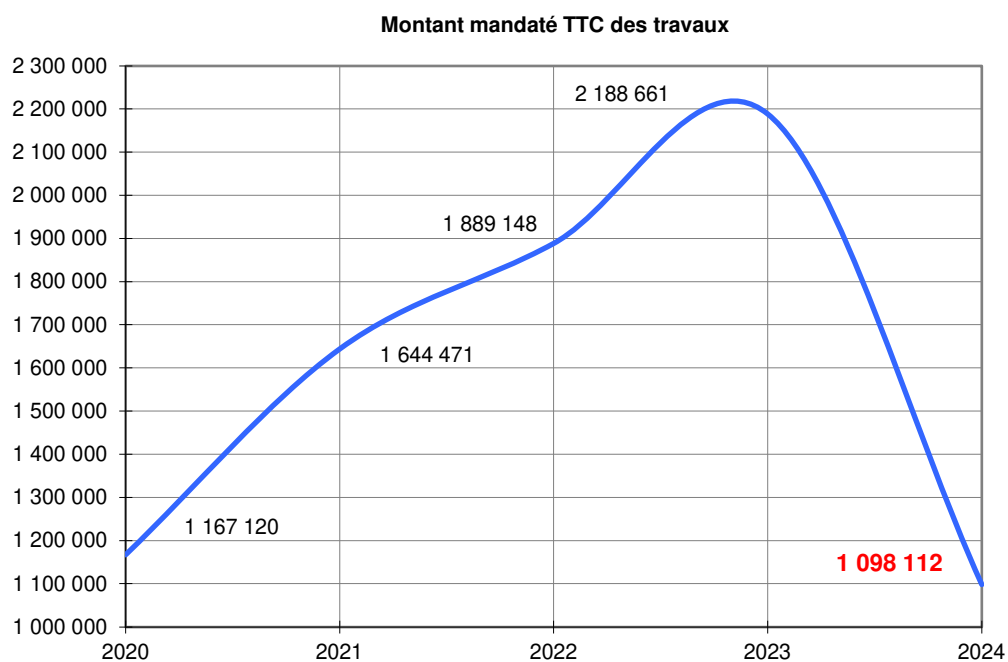
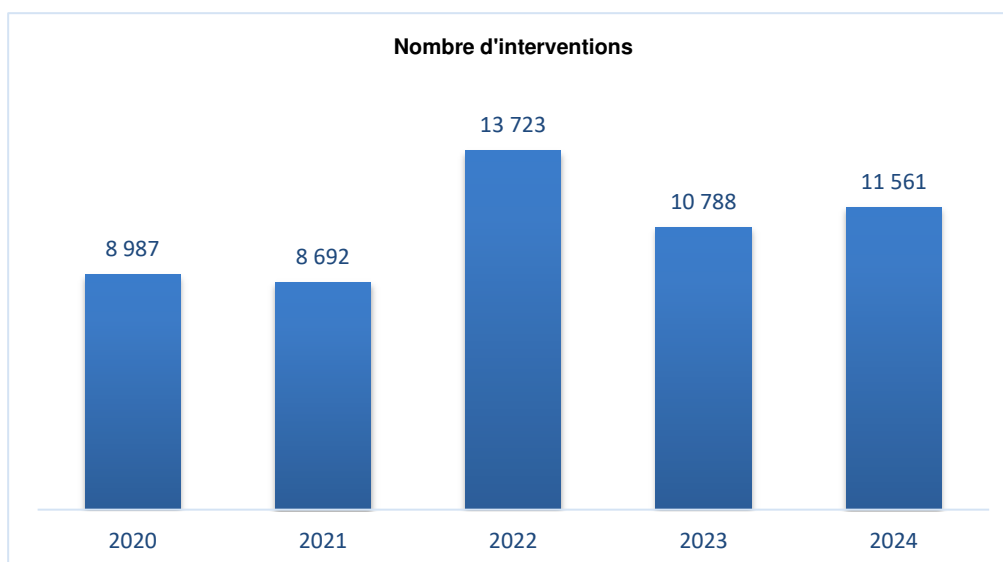


Montant mandaté TTC des travaux

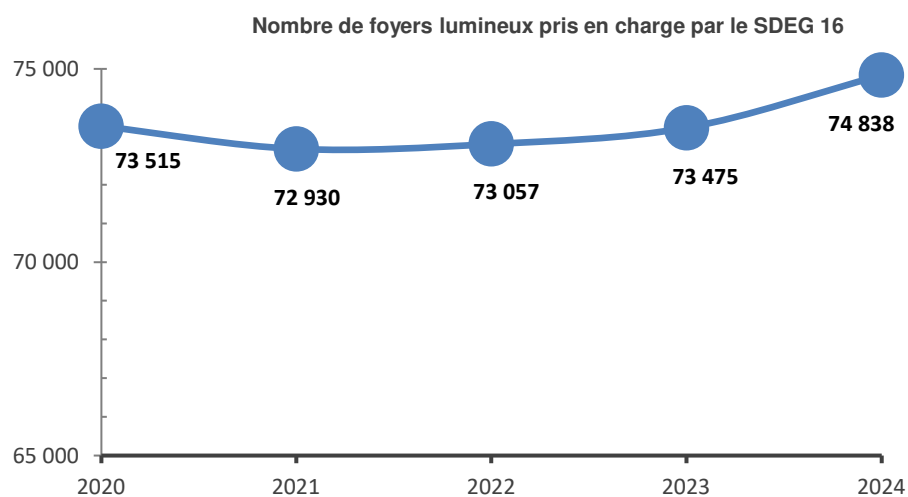


Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

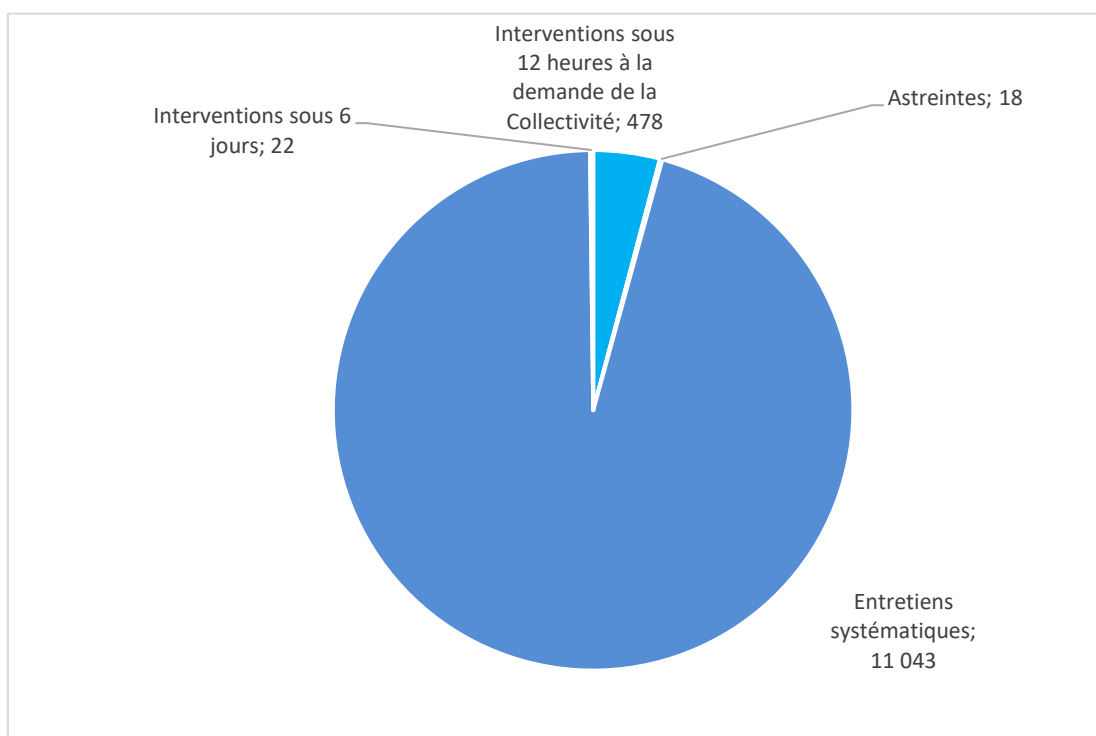
Eclairage public - Entretien



Eclairage public - Entretien



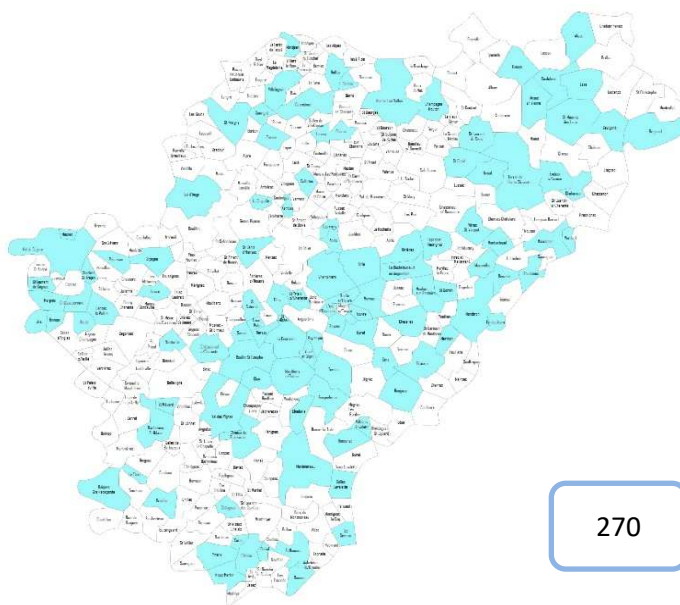
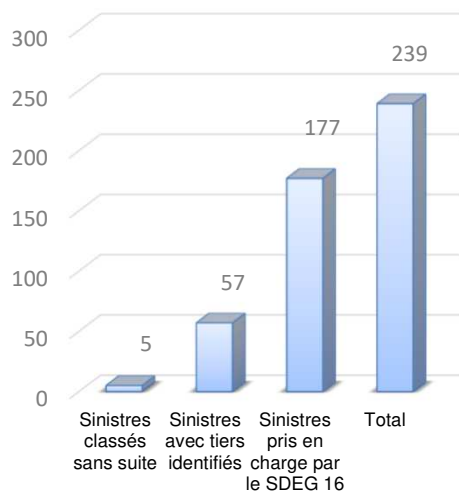
11 561 dépannages réalisés en 2024



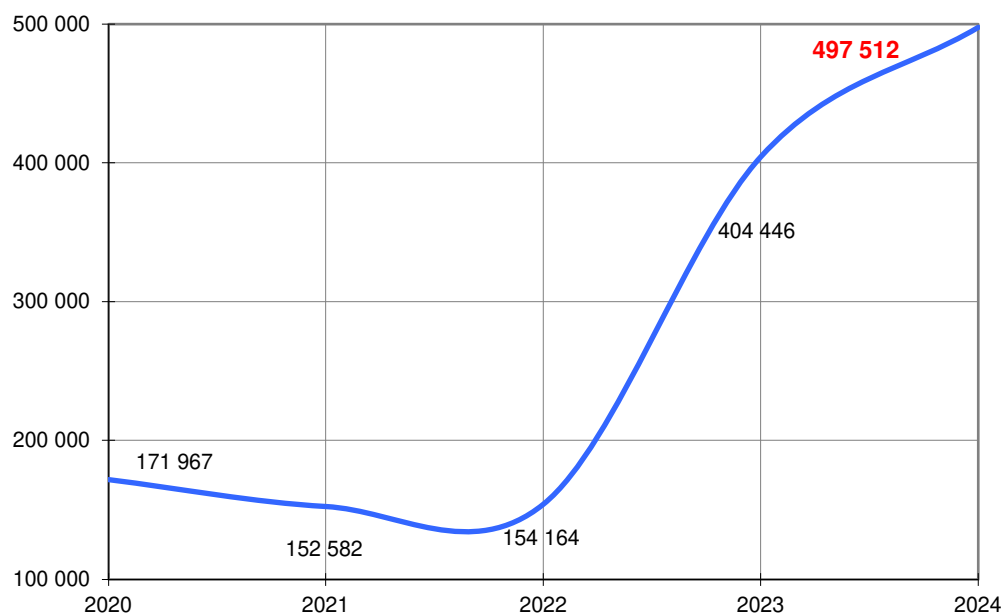
Eclairage public - Sinistres

Travaux réalisés mandatés

Nombre de dossiers ouverts



Montant mandaté TTC des travaux

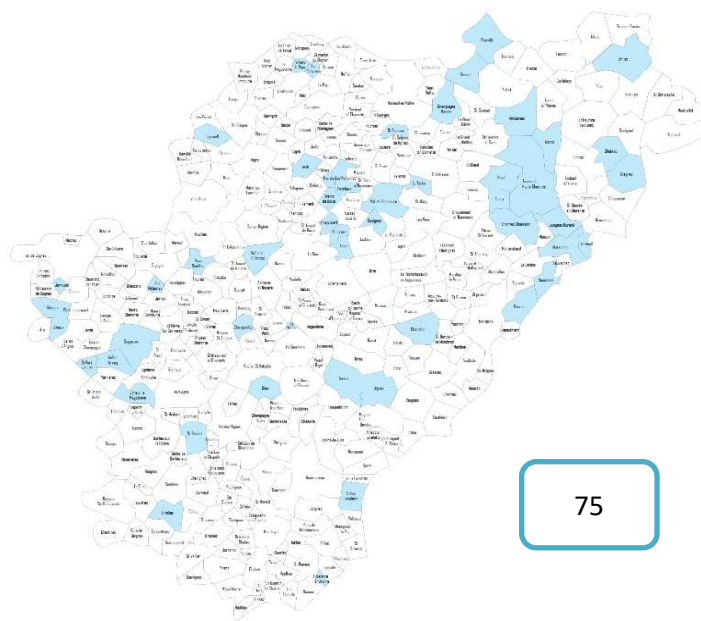
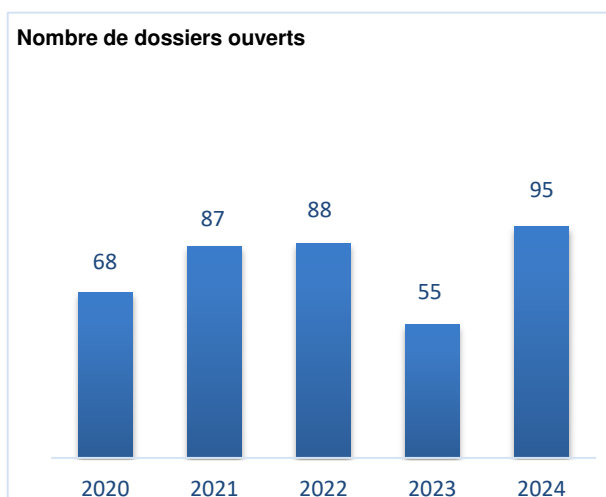


Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

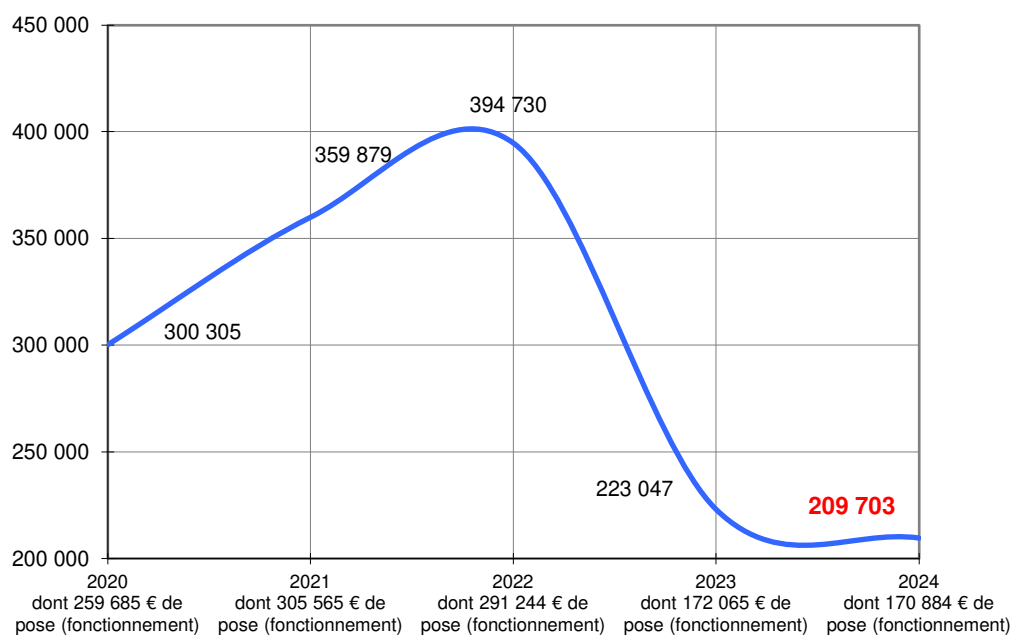
Guirlandes et motifs lumineux

Travaux réalisés mandatés

Nombre de dossiers ouverts



Montant mandaté TTC des travaux



Note : Certaines communes peuvent avoir plusieurs dossiers

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides

84 bornes pour véhicules électriques mises en service par le SDEG 16



- **74 bornes normales 22 kW AC**
- **3 bornes rapides 50 kW DC**
- **7 bornes rapides 24 kW DC**

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Utilisation des bornes - 2023		Utilisation des bornes - 2024	
Nombre d'utilisation	8 292	Nombre d'utilisation	9 190
Durée totale de charge (h)	21 239,14	Durée totale de charge (h)	13 307,17
Durée moyenne de charge (h)	2,56	Durée moyenne de charge (h)	1,45
Consommation totale d'énergie (KW)	165 131,160	Consommation totale d'énergie (KW)	103 002,71

+ 10,8% d'utilisation

Top 10 des bornes les plus utilisées - 2024		
	Nom de la station de recharge	Nombre d'utilisation
1	Jarnac - Place du Château	780
2	Confolens - Place Des Marronniers	571
3	Jarnac - Place Jean Jaurès	496
4	La Rochefoucauld-en-Angoumois - Parking salle des fêtes - La Rochefoucauld	463
5	Châteauneuf sur Charente - Parking de la Paix	363
6	Aubeterre-sur-Dronne - Place du Champ de Foire	355
7	Montbron - Parking communal	344
8	Chasseneuil sur Bonnieure - Parking du Gymnase	279
9	Confolens - Place Maurice Croislebois	236
10	Montmoreau - Parking de la Tude	220

Rapport d'utilisation pour l'ensemble des bornes joint en annexe.

Recettes
94 564 €

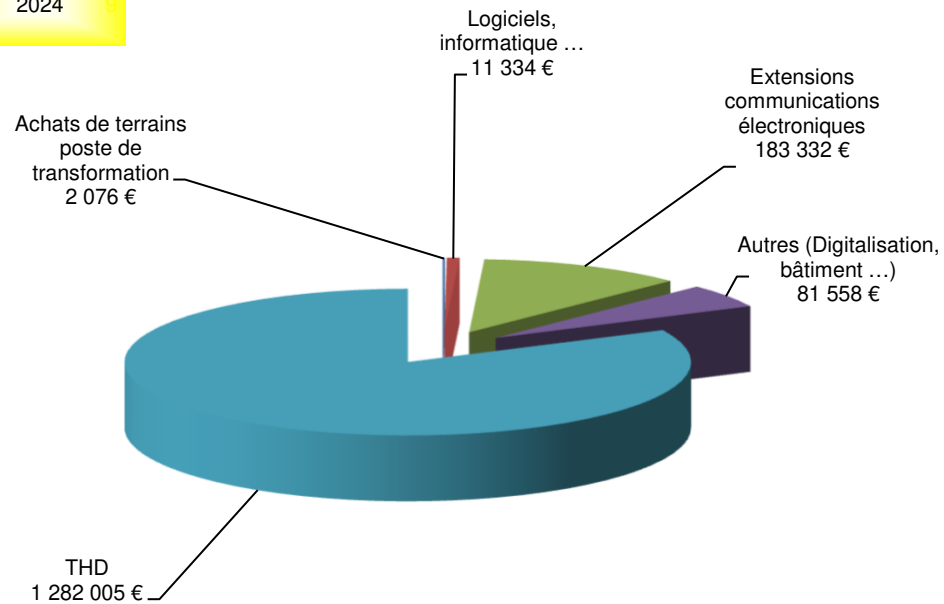
Dépenses
104 164 €

Maintenance
SDEG 16
16 104 €

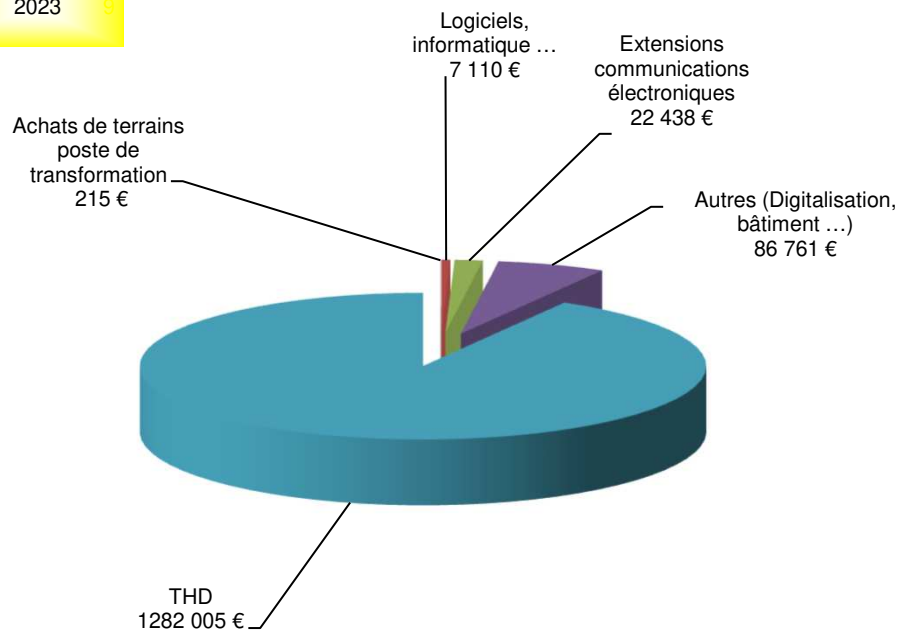
- Dépenses : supervision-électricité (fournisseur)
- Recettes : cotisations-électricité (superviseur)
- Maintenance : si utilisation d'une entreprise extérieure : 85 565 € soit une économie de 69 461 €.

Investissements divers

2024

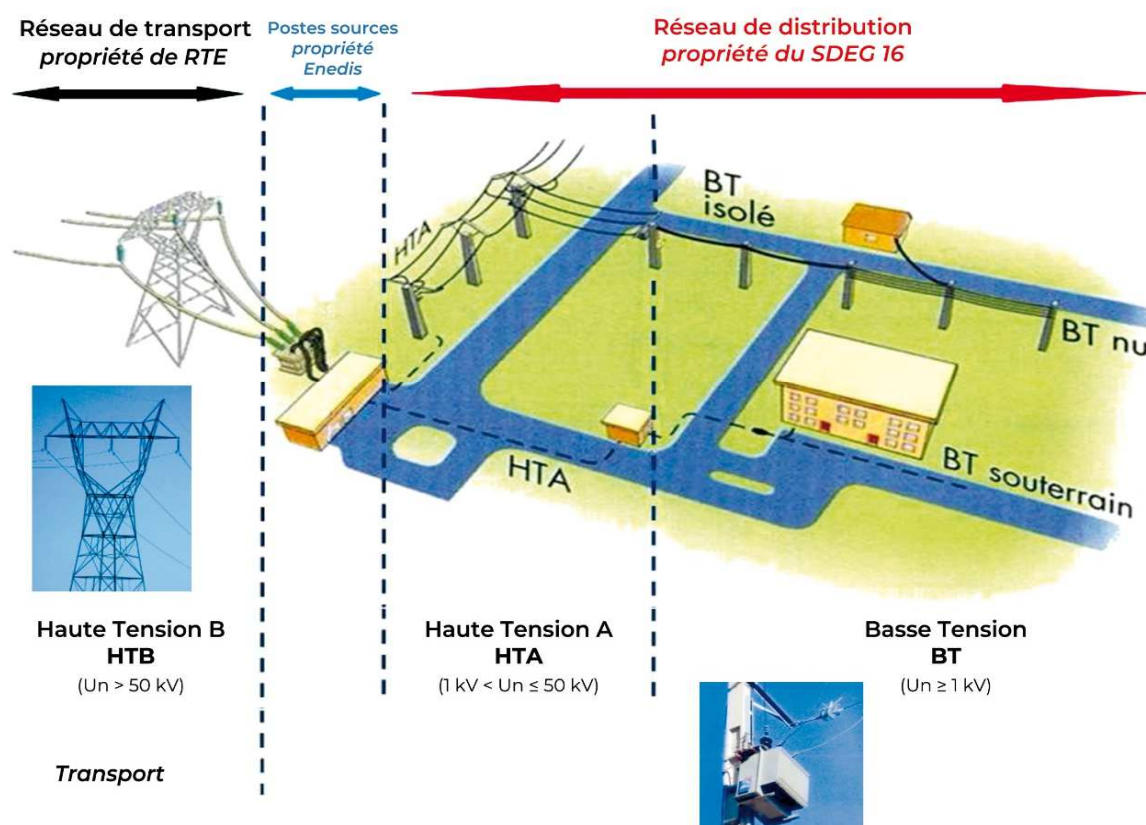


2023



Patrimoine du SDEG 16 Etat physique du réseau électrique

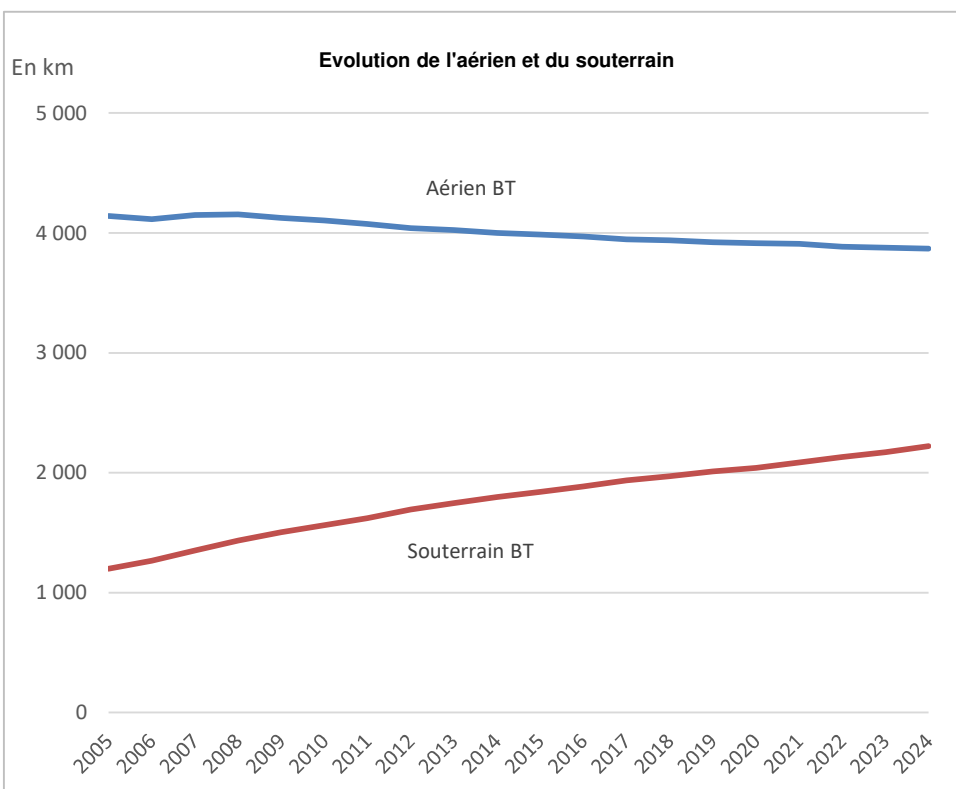
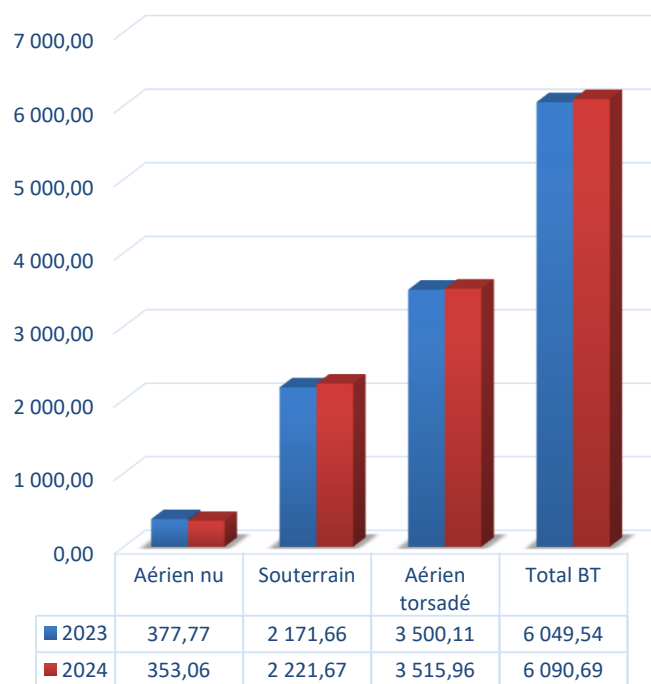
Le SDEG 16, propriétaire des réseaux de distribution d'électricité



Patrimoine du SDEG 16

Etat physique du réseau électrique basse tension

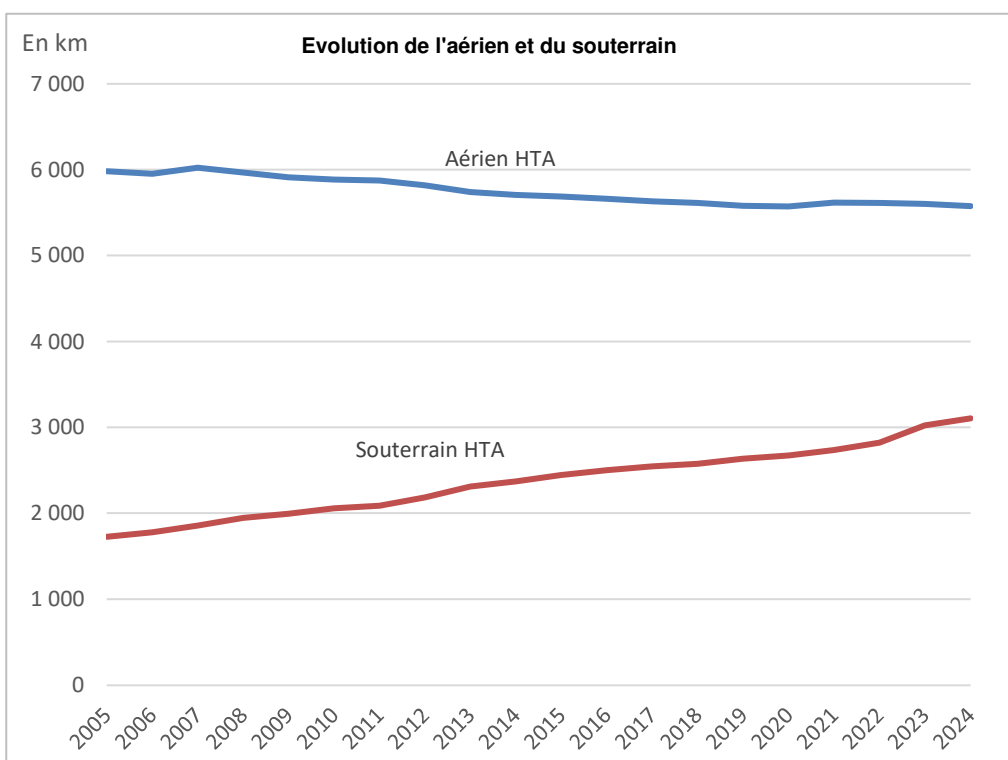
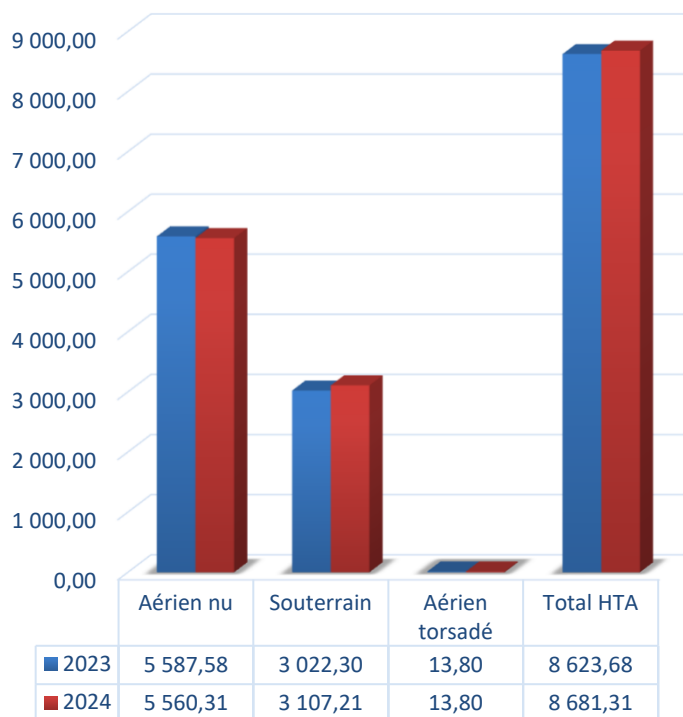
Longueur du réseau basse tension (BT) en Charente en km



Patrimoine du SDEG 16

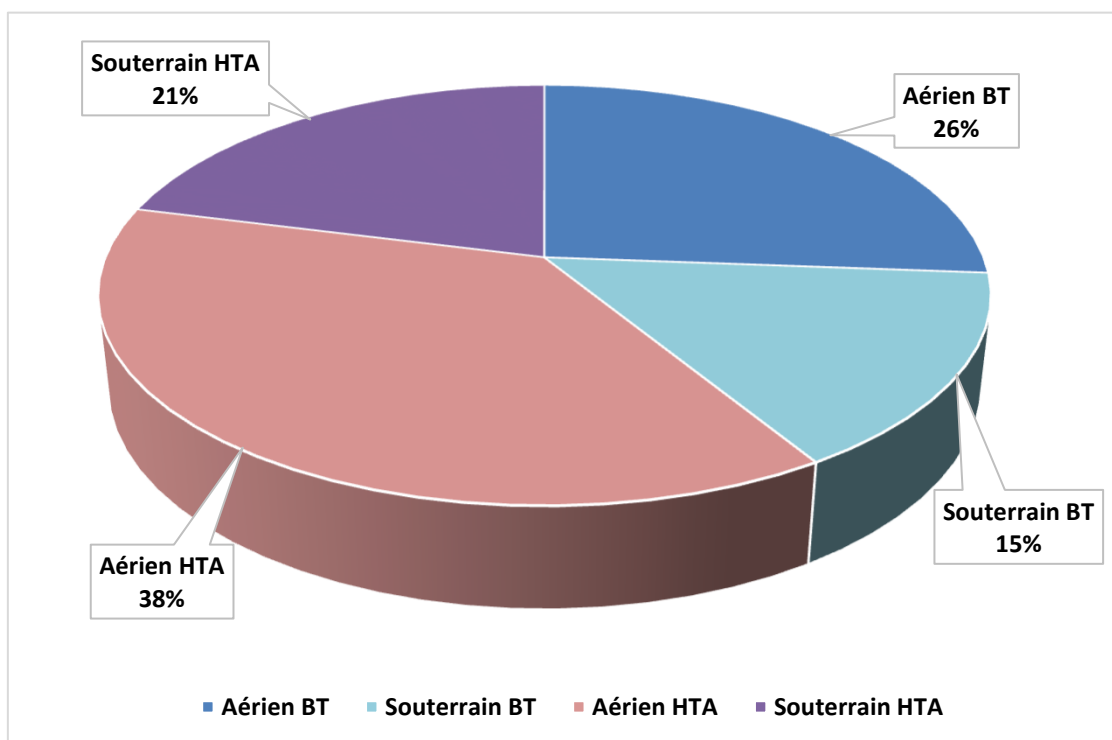
Etat physique du réseau électrique haute tension

Longueur du réseau haute tension (HTA) en Charente en km



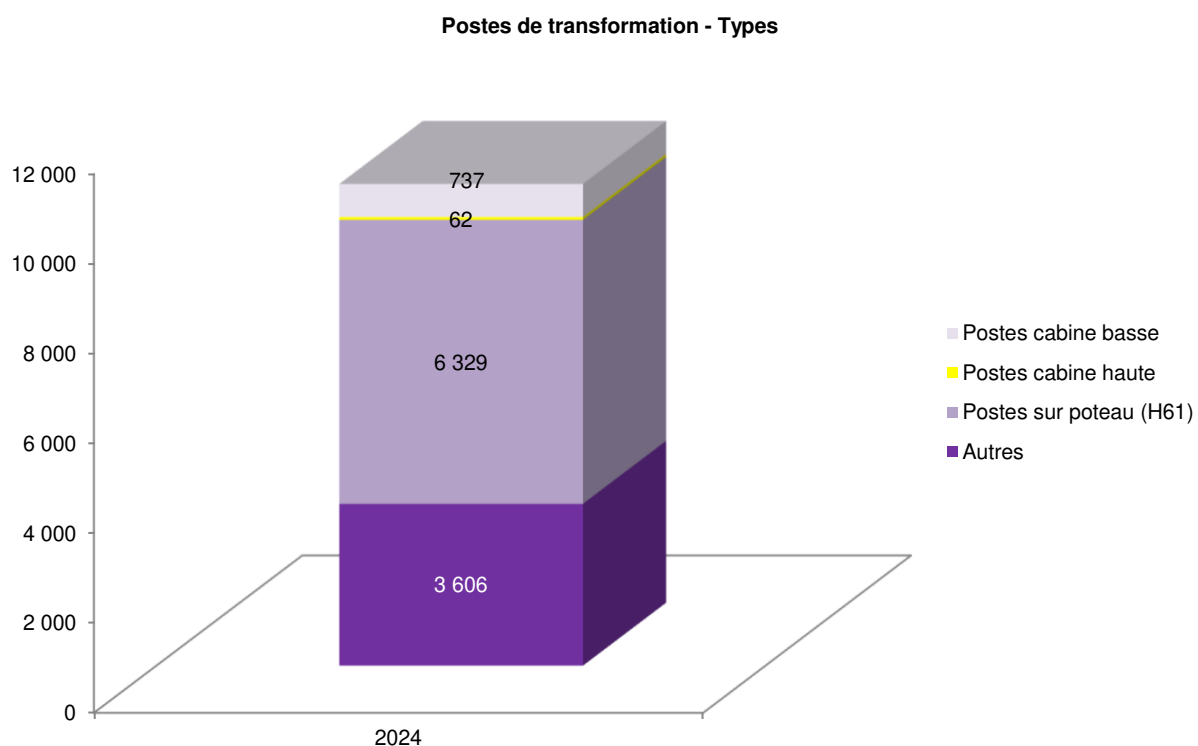
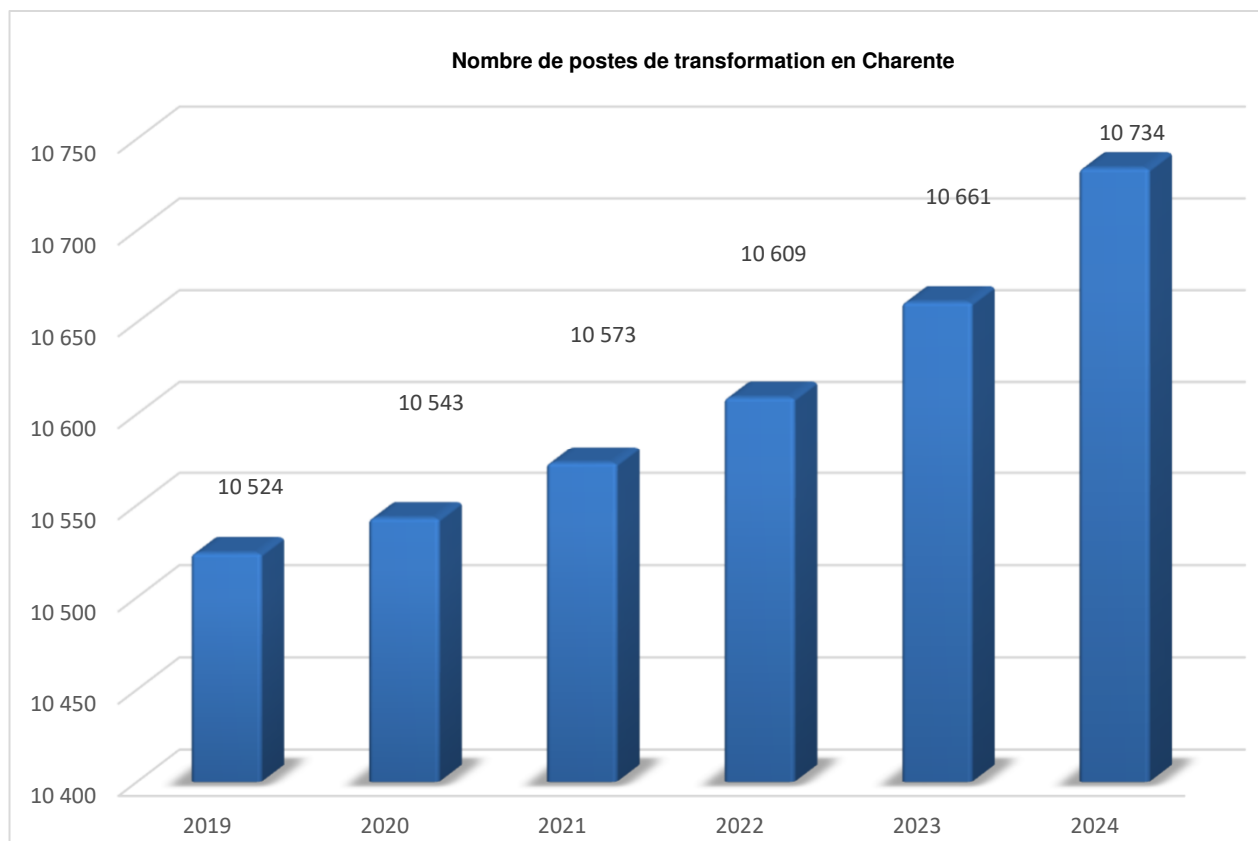
Patrimoine du SDEG 16
Longueur totale du réseau de distribution publique d'électricité

14 772 km de réseaux en Charente



Patrimoine du SDEG 16

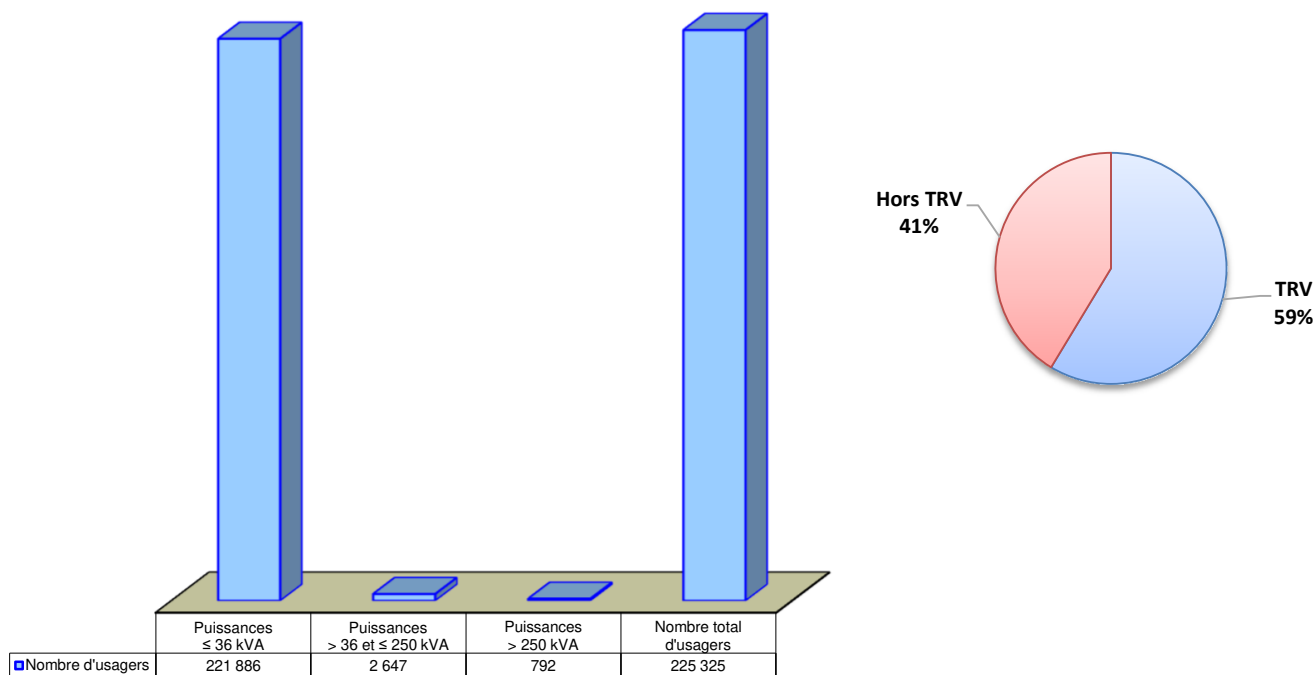
Etat physique des postes de transformation



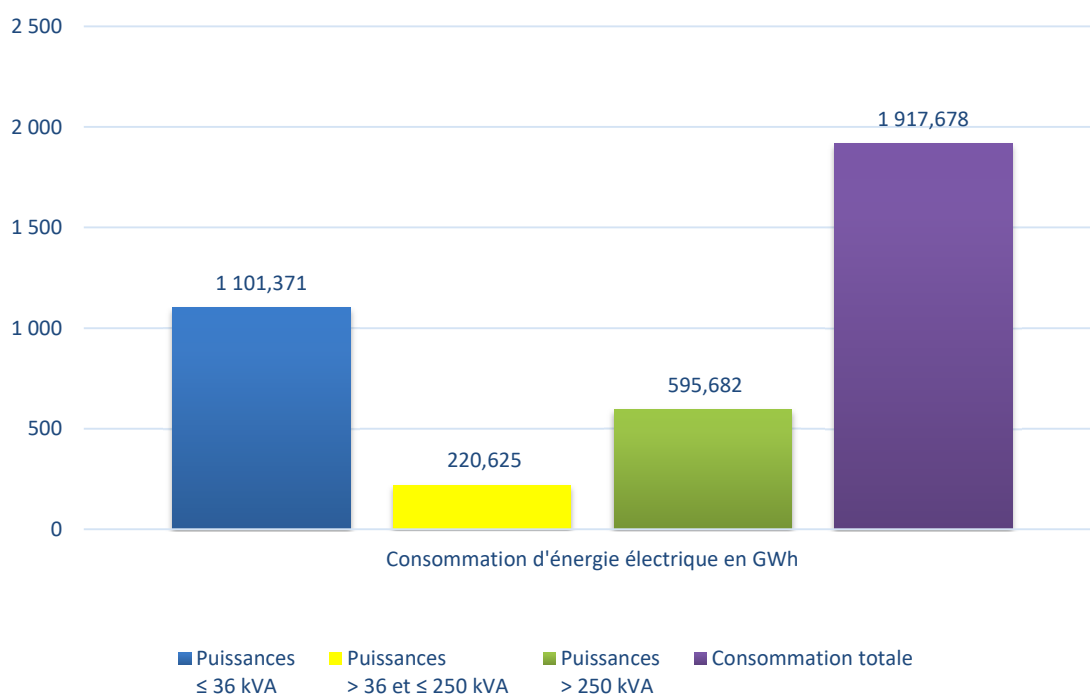
Patrimoine du SDEG 16

Usagers et consommation d'électricité

Nombre d'usagers en Charente en 2024

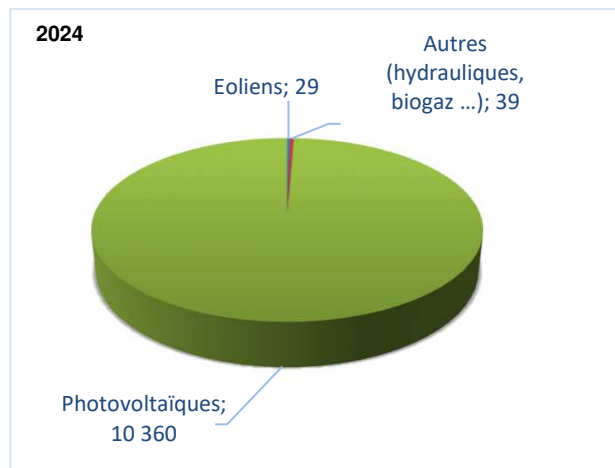
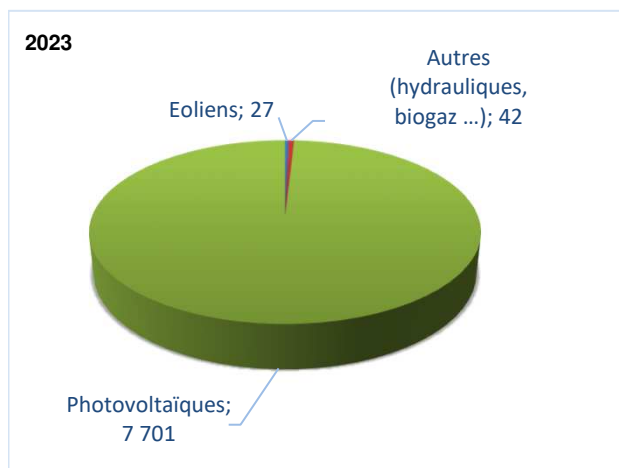


Consommation annuelle d'énergie électrique en Charente en 2024 (GWh)

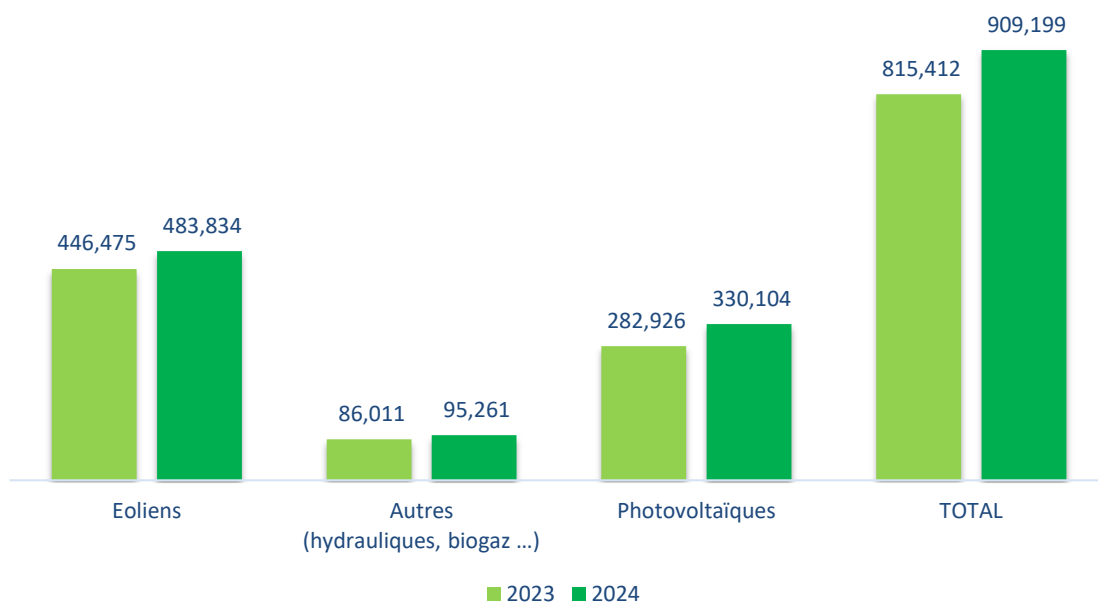


Patrimoine du SDEG 16 Les énergies renouvelables

Nombre de producteurs en Charente



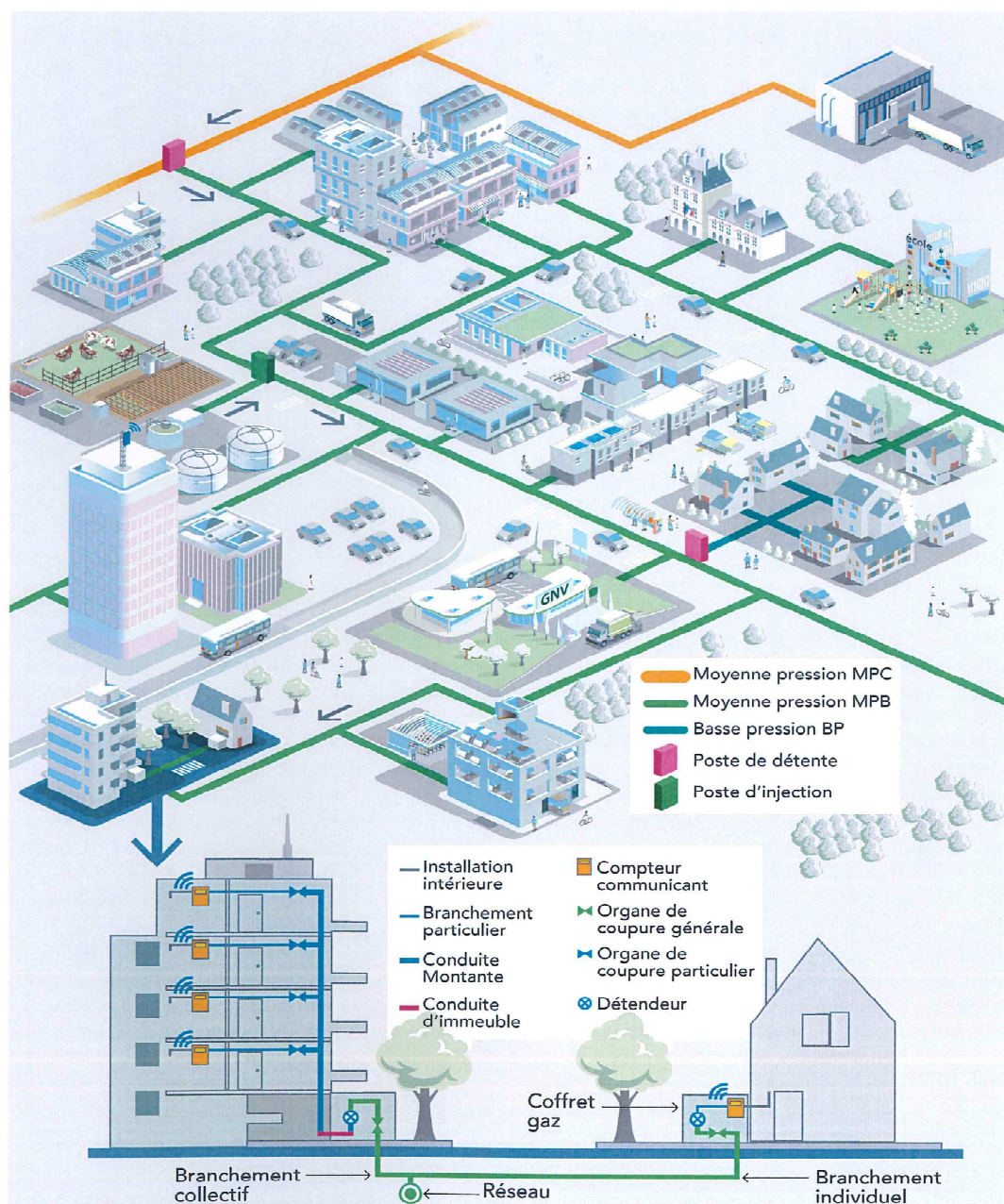
Puissance électrique délivrée en 2024 (GWh)



⇒ Soit 47,41% des besoins des usagers charentais

Patrimoine du SDEG 16 Etat physique du réseau de gaz naturel

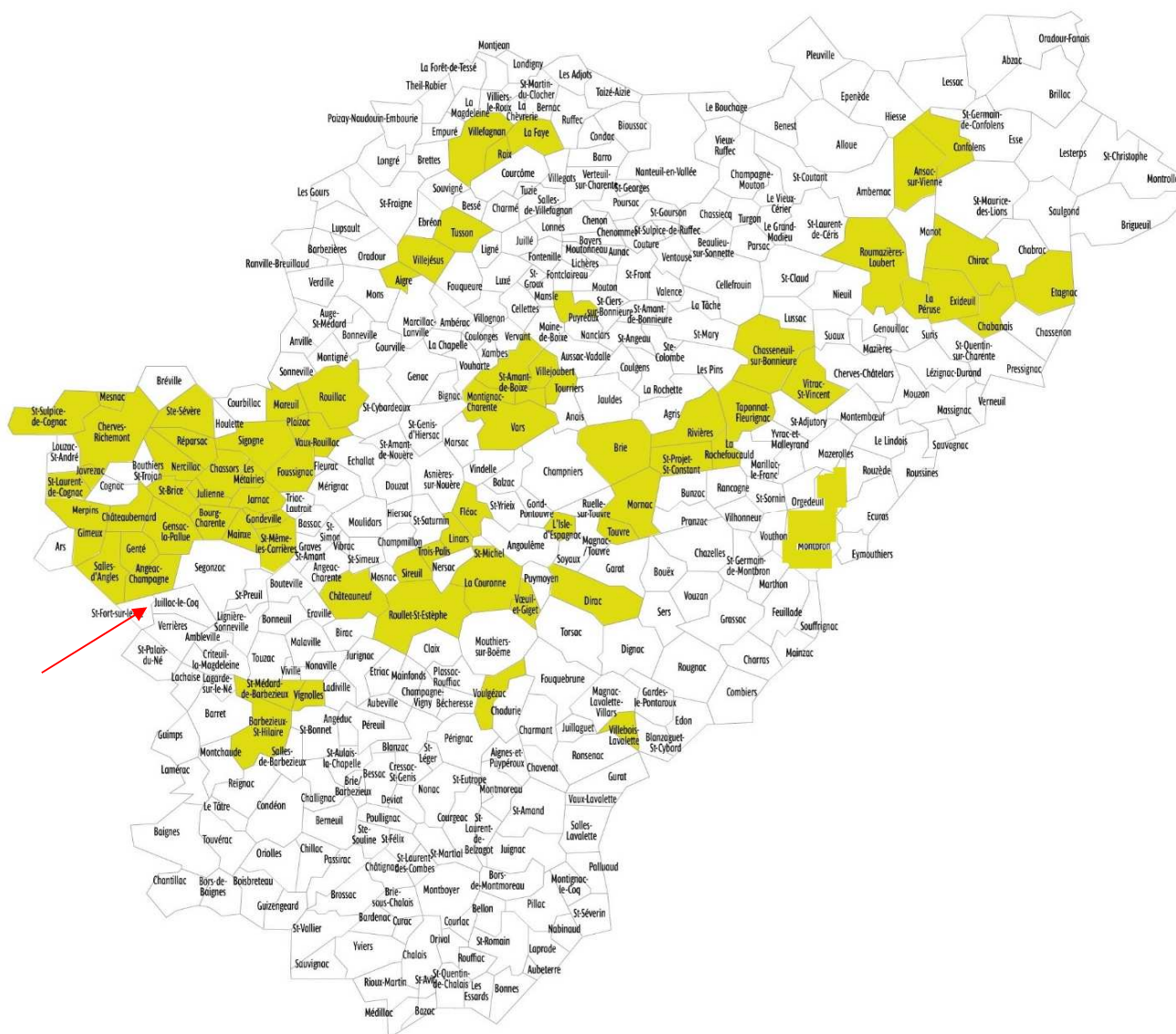
Le SDEG 16, propriétaire des réseaux de distribution de gaz naturel



Source image : crac concessionnaire

Patrimoine de la concession	DSP 75 communes	DSP Juillac-Le Coq
Réseau moyenne pression (km)	911,000	9,579
Réseau basse pression (km)	4	0
Total de réseau (km)	915,000	9,579
Postes de détente réseau	12	2
Robinets de réseau	434	0
Branchements collectifs	383	0
Usagers	19 050	57
Consommation (en GWh)	595	8,00

Patrimoine du SDEG 16 Etat physique du réseau de gaz naturel



Le 1er juillet 2013 : Le SDEG 16 et GrDF ont signé un contrat de concession pour la distribution publique du gaz naturel sur 68 Communes.

6 communes ont depuis été intégrées à ce contrat par voie d'avenant.

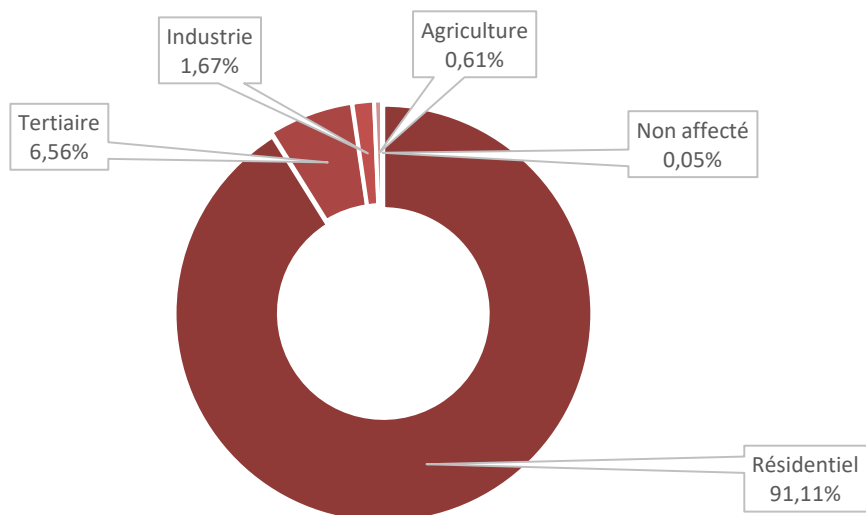
Le 1er mars 2017, Le SDEG 16 et GrDF ont signé un contrat de concession pour la distribution publique du gaz naturel sur la Commune de Juillac-Le Coq

Distribution publique de gaz naturel : 76 communes

Patrimoine du SDEG 16

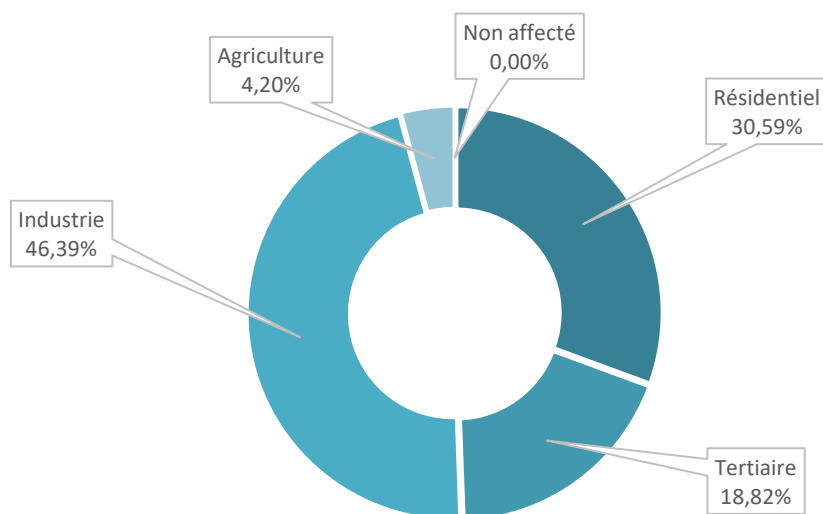
Etat physique du réseau de gaz naturel

Usagers par secteur d'activité en 2024



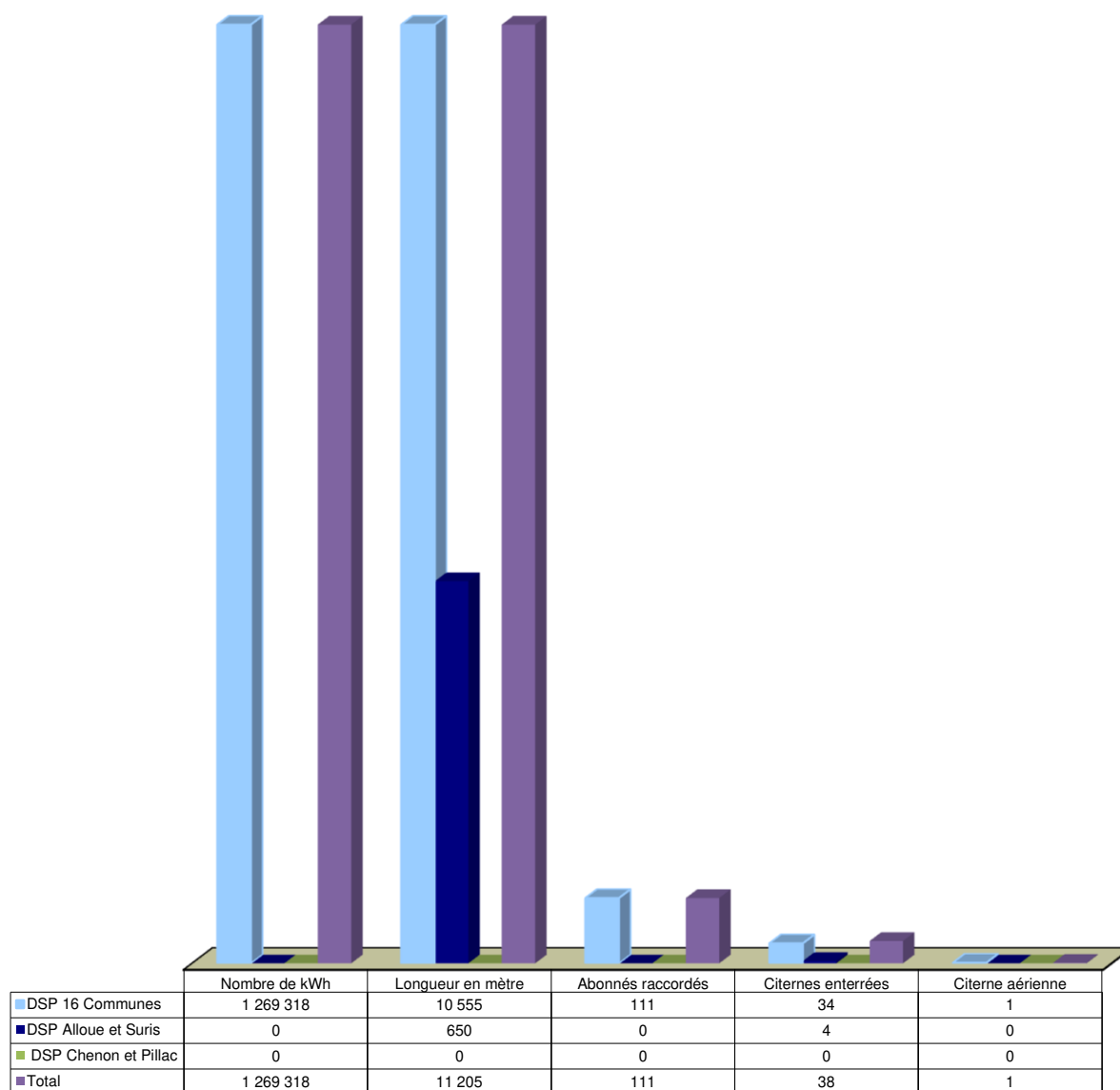
⇒ Près de 2,2% de baisse des usagers par rapport à 2023
et 4,7% de baisse par rapport à 2019

Consommation 2024 par secteur d'activité



⇒ Près de 5% de baisse de la consommation par rapport à 2023
et 18% de baisse par rapport à 2019

Patrimoine du SDEG 16 : état physique du réseau de gaz propane



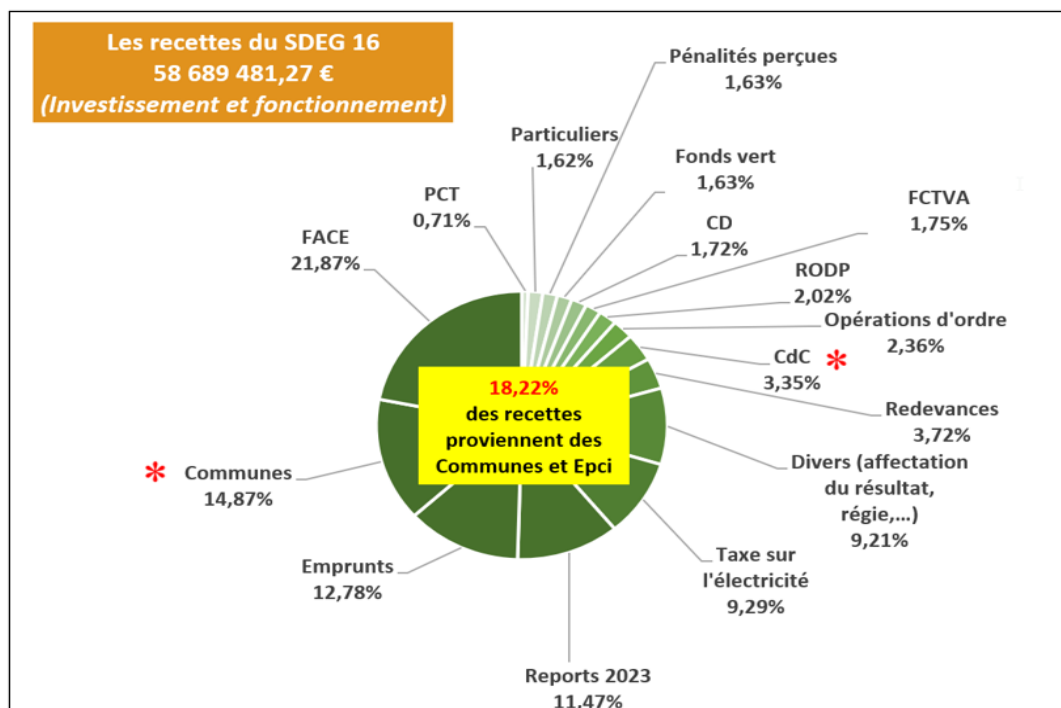
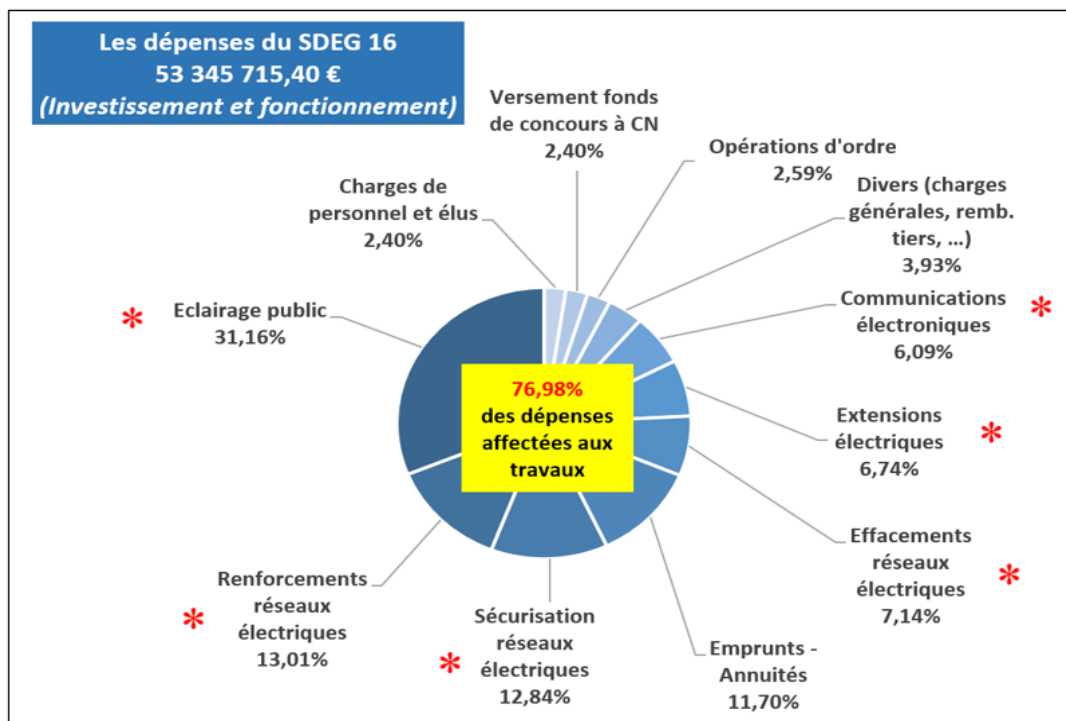
Il s'agit d'alimenter en gaz des Communes qui sont éloignées des conduites principales.

Le SDEG 16 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de travaux de distribution publique de gaz sous une forme comparable à celle de la distribution publique de l'électricité.

A ce jour, le SDEG 16 a alimenté en gaz propane en réseau 22 Communes, notamment à l'occasion de la construction de lotissements communaux ou d'effacements des réseaux.

DSP 16 Communes : Baignes-Sainte Radegonde, Bessé, Champagne-Mouton, Chazelles, Condac, Courbillac, Louzac-Saint André, Orgedeuil, Ranville-Breuillaud, Ronsenac, Saint Ciers sur Bonneure, Saint Fraigne, Saint Laurent de Cérès, Saint Romain, Saint Séverin et Verdille

Compte financier unique 2024 Budget principal - synthèse des comptes



Excédent total de clôture : 5 343 766 €

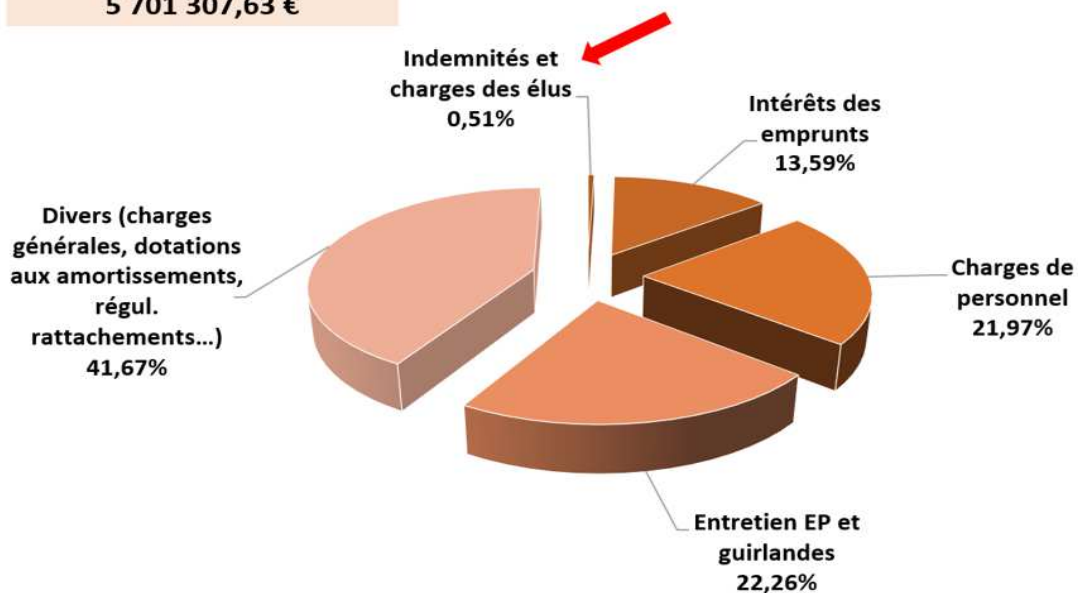
Capacité de désendettement : 3,37 ans

3 241 mandats émis en 2024

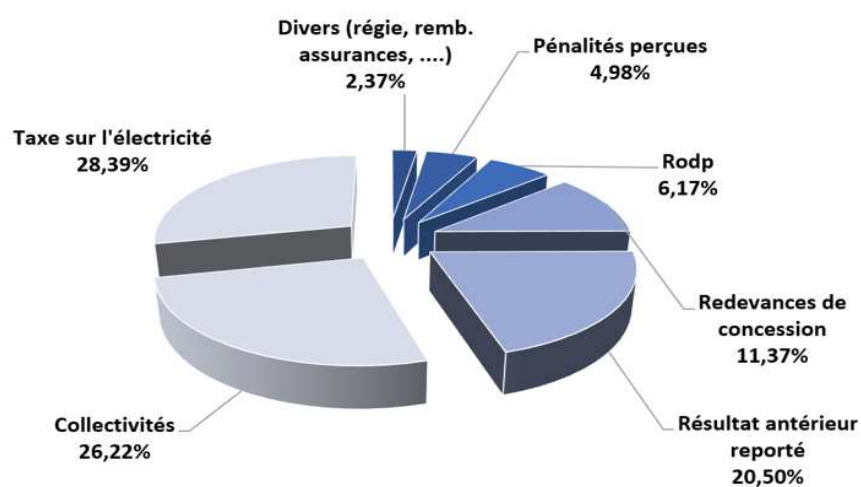
1 439 titres émis en 2024

Compte financier unique 2024 Budget principal - synthèse des comptes

Fonctionnement - Dépenses 5 701 307,63 €

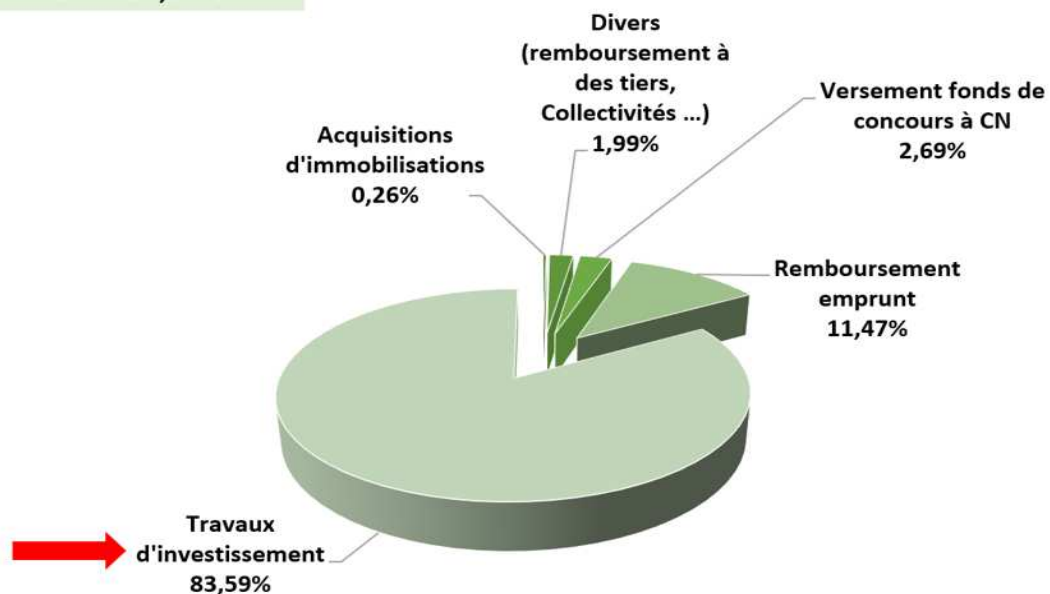


Fonctionnement - Recettes 19 194 713,81 €

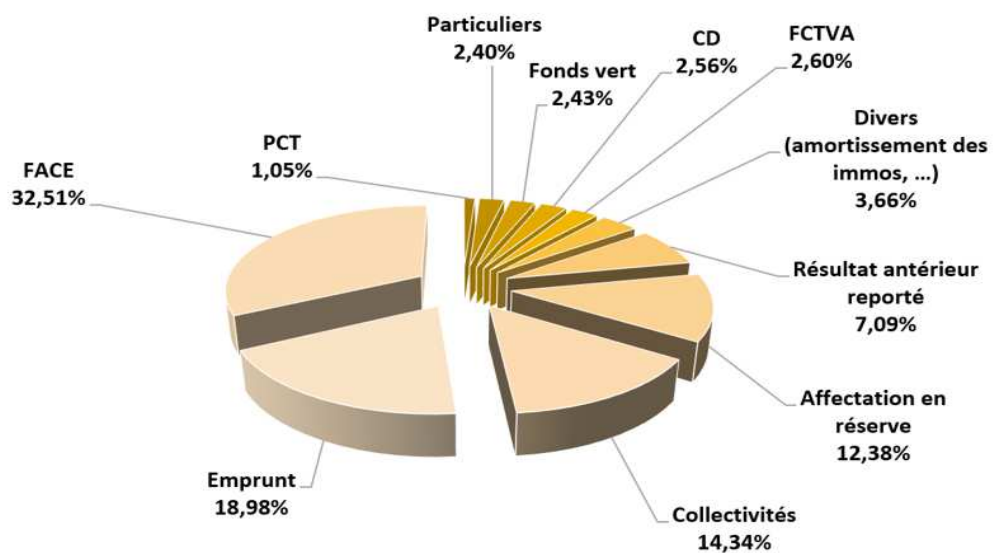


Compte financier unique 2024 Budget principal - synthèse des comptes

Investissement - Dépenses 47 644 407,77 €

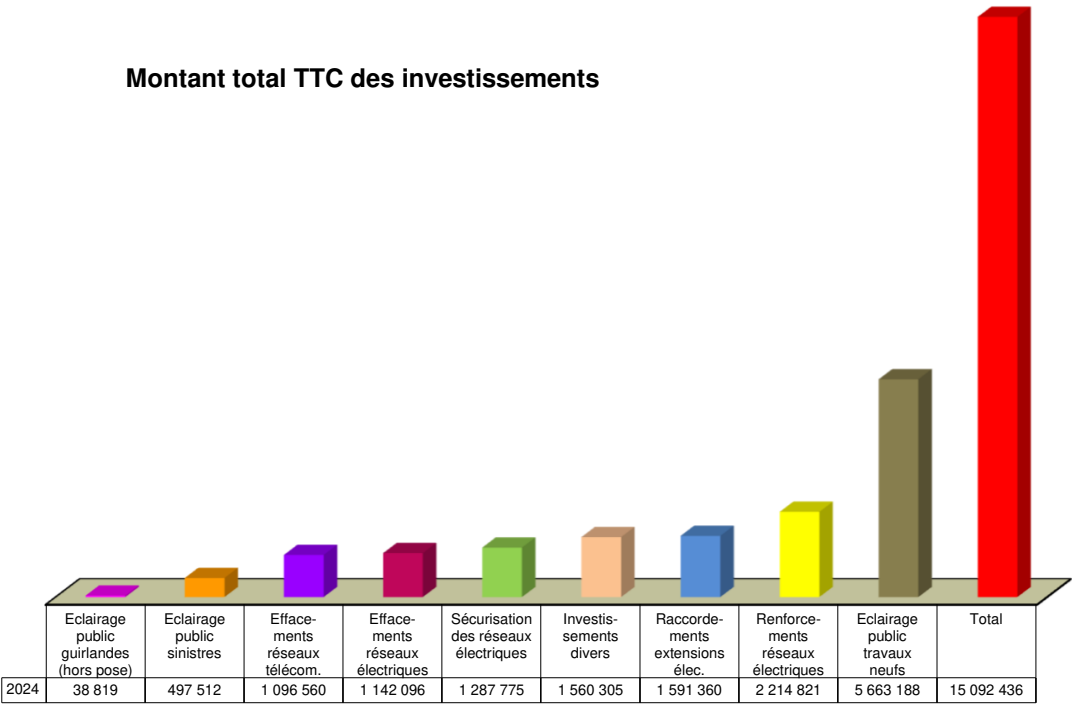


Investissement - Recettes 39 494 767,46 €

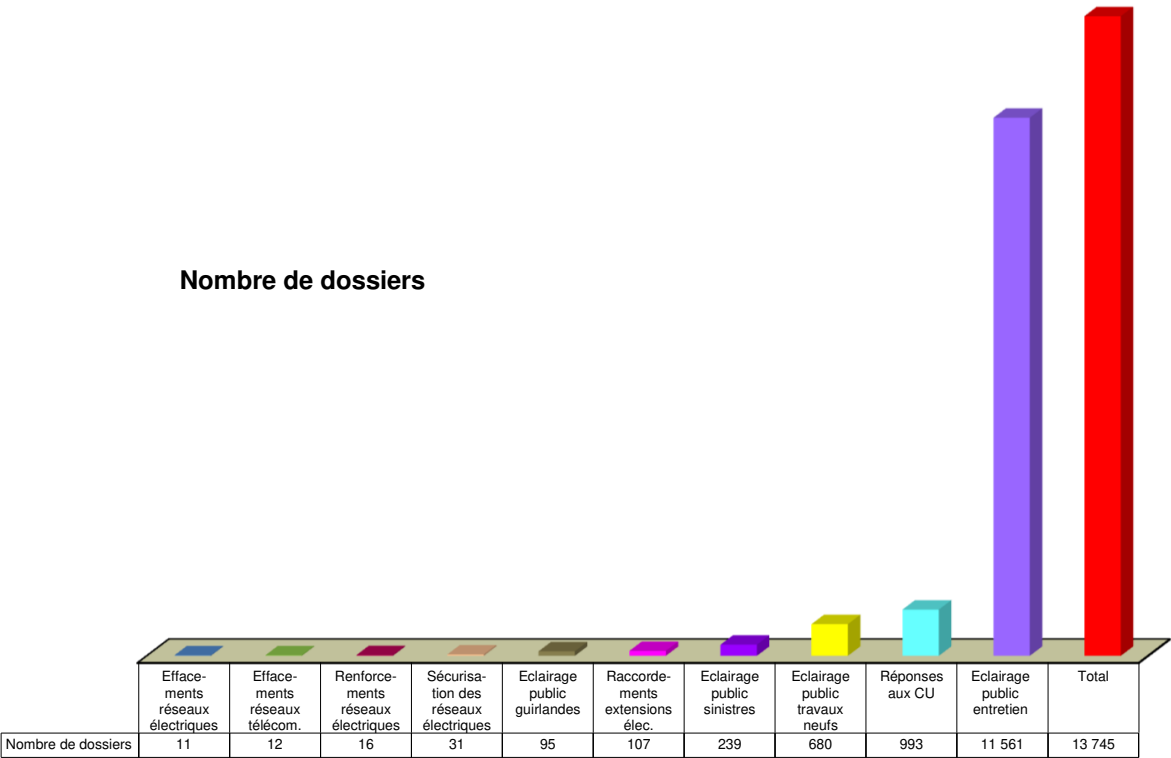


Bilan 2024

Montant total TTC des investissements

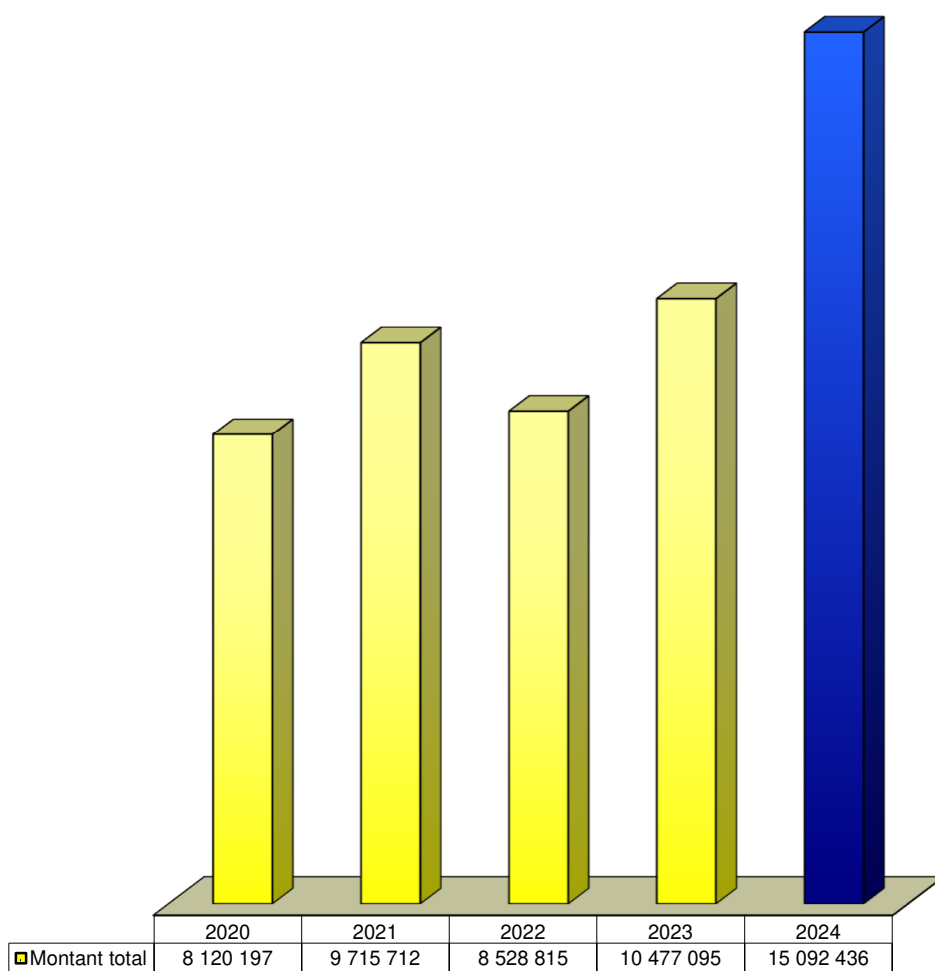


Nombre de dossiers



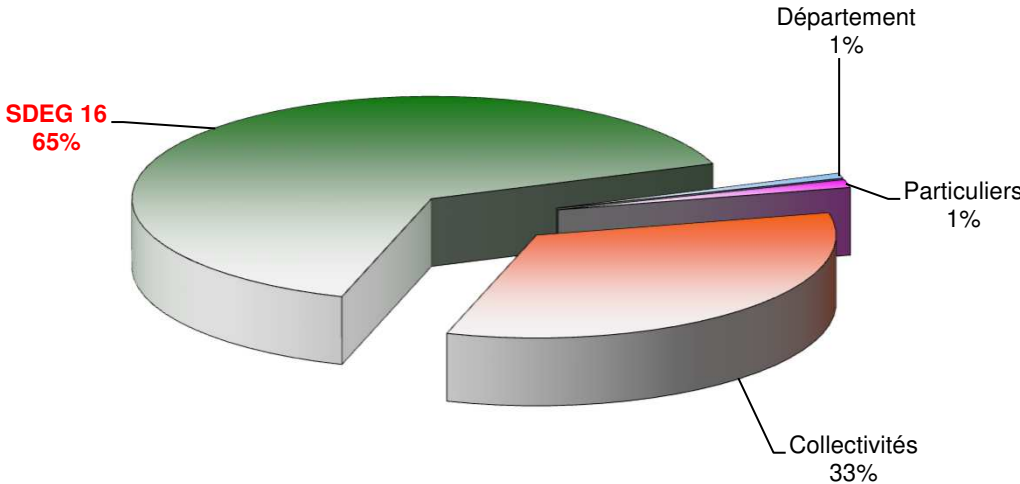
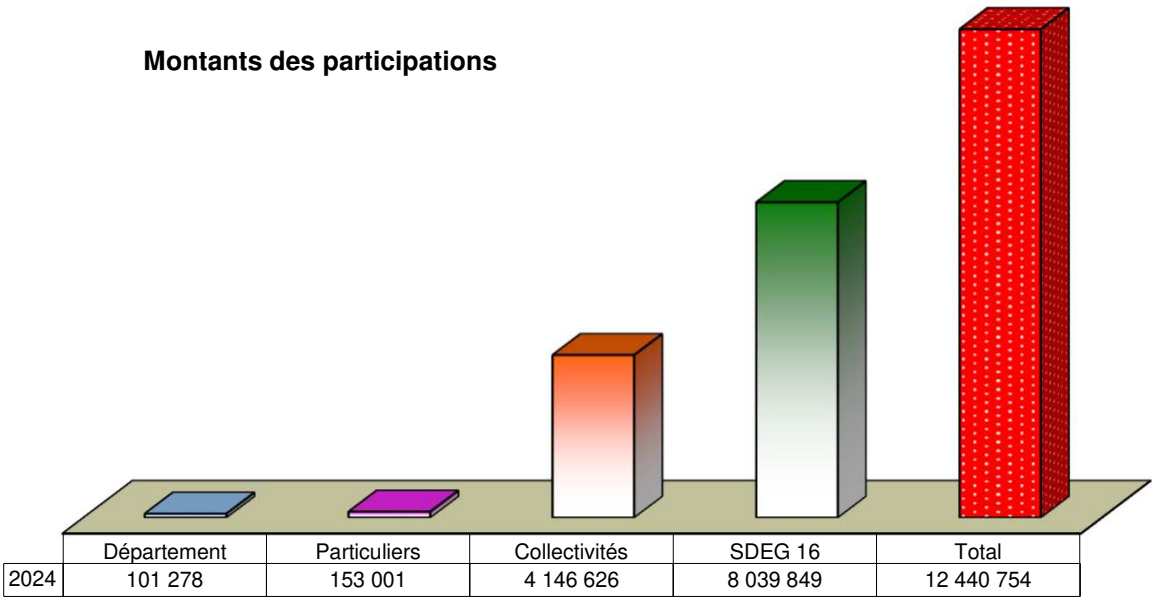
Evolution des travaux d'investissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16

Montant total TTC



Montants des participations aux investissements 2024 du SDEG 16

Montants des participations



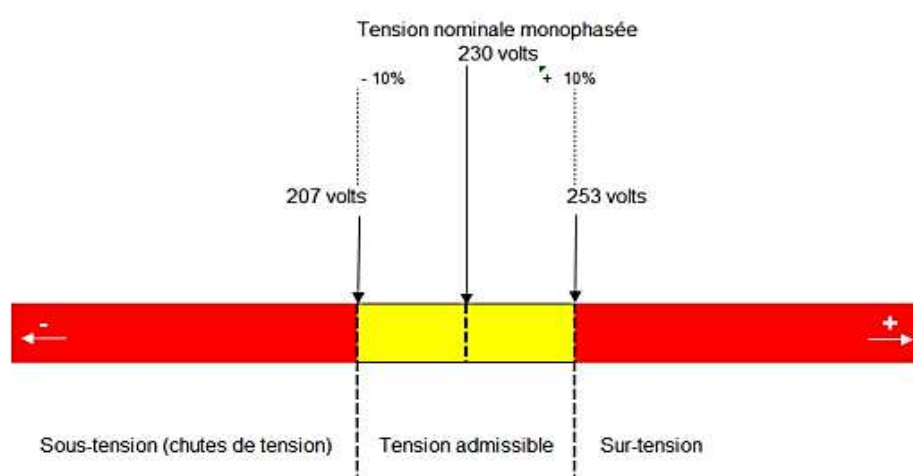
Lexique

Autorité concédante : Collectivité publique ayant signé un contrat de concession.

Basse tension (BT) : Tension entre 50 et 1 000 volts (tensions pour la distribution publique d'électricité utilisées : 230 volts en monophasé et 410 volts en triphasé).

Cahier des charges de concession ou contrat de concession : Contrat permettant à une autorité organisatrice de confier à un opérateur (public ou privé) la gestion d'un service public et fixant les droits et obligations du concessionnaire ainsi que les conditions techniques, financières et commerciales d'établissement et d'exploitation des ouvrages.

Chutes de tension : En basse tension monophasée, lorsque la tension est inférieure à 207 volts.



Concessionnaire : Etablissement public ou privé délégataire d'un service public soumis aux obligations d'un contrat de concession.

Contrainte d'intensité : Puissance transmise dans les conducteurs supérieure à la capacité de ceux-ci.

Commission de Régulation de l'Energie - CRE : Autorité administrative indépendante chargée d'assurer l'égal accès des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel et de leurs clients aux réseaux de transport et de distribution.

Electrification : Action consistant à amener l'électricité en des points non desservis.

Extension ou alimentation électrique ou raccordement : Action d'étendre le réseau électrique dans le but de desservir de nouveaux usagers.

Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification - FACE : Ce fonds a été créé le 1^{er} janvier 1937 par la loi de finances du 31 décembre 1936. Ce fonds avait pour but initial d'alléger les charges d'emprunt des Collectivités pour les travaux d'électrification rurale. Depuis le 1^{er} janvier 2012, ce fonds est inscrit sur un compte d'affectation spéciale du budget de l'Etat, il a pris le nom de « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (FACE). Les aides du FACE correspondent à 80% du montant HT des travaux : Ces aides, depuis 2013, sont réparties en 8 sous-programmes de travaux :

- renforcement ;
- extension ;
- enfouissement ;
- sécurisation fils nus hors faibles sections ;
- sécurisation fils nus faibles sections ;
- DUP-THT et intempéries (DUP : déclaration d'utilité publique - THT : très haute tension) ;
- sites isolés ;
- MDE (maîtrise de la demande d'énergie).

Haute tension A - HTA : Tension comprise entre 1 000 et 50 000 volts (couramment appelée moyenne tension 15 000 ou 20 000 volts).

Maîtrise de la demande d'électricité - MDE : Actions visant à agir à la fois sur le comportement des utilisateurs et sur les choix technologiques et techniques en matière d'éclairage, de bureautique, d'appareils électroménagers, de chauffage,...

Poste de transformation : Equipement nécessaire à la modification de la tension sur le réseau électrique (de la HTA vers la basse tension, par exemple).

Redevances de concession (article L.1411.2 du CGCT) : Il existe trois sortes de redevances :

- la redevance électricité dite « R1 » : cette redevance dite « de fonctionnement » est prévue par le cahier des charges de concession pour la distribution d'électricité signé avec Enedis.
- la redevance électricité dite « R2 » : cette redevance dite « d'investissement » est également prévue par le cahier des charges de concession pour la distribution d'électricité. Son calcul, assez complexe, a pour base les investissements mandatés par le SDEG 16 l'année pénultième de sa perception.
- les redevances gaz naturel et propane : ces redevances de concession sont un « loyer » versé par les concessionnaires pour la distribution du gaz que sont Gaz Réseau Distribution France (GrDF) et Primagaz.

Redevances d'occupation du domaine public - RODP : Ces redevances sont versées par les opérateurs de réseaux de communications électroniques et Enedis pour l'occupation du domaine public communal appartenant aux Communes ayant transféré cette compétence au SDEG 16. Le SDEG 16 affecte entièrement ces redevances aux financements sur les effacements des infrastructures des réseaux de communications électroniques.

Renforcement : Action destinée à corriger les défauts de tension subis par les usagers, en ramenant celle-ci dans une fourchette comprise entre 207 et 253 volts.

Réseau public de distribution d'électricité : Ensemble des lignes moyenne et base tension desservant les usagers, propriété du SDEG 16.

Réseau de transport : Ensemble des lignes haute et très haute tension alimentant le réseau de distribution.

Sécurisation (travaux de) : Travaux de résorption des portions de réseaux basse tension, jugées particulièrement fragiles en cas de fortes intempéries.

Sur tension : En basse tension monophasée : la tension supérieure à 253 volts.

Tension du réseau public : La tension d'électricité est de 230/410 volts ; pour être admissibles, la tension au point de livraison doit être comprise entre 207 et 253 volts, soit entre + 10% et - 10% de la tension nominale.

Transformateur à saturation : Puissance appelée sur le réseau basse tension supérieure à la puissance nominale du transformateur.

Le SDEG 16 au service de vos projets

- Renforcements des réseaux d'électricité
- Extensions des réseaux d'électricité
- Effacements des réseaux d'électricité et téléphone
- Distribution publique de gaz
- Eclairage public
- Entretien et astreinte éclairage public
- Eclairage des installations sportives
- Mises en lumière des monuments et sites
- Guirlandes et motifs lumineux
- Energies renouvelables
- Economies d'énergie, développement durable
- Bornes de rechargement pour véhicules électriques
- Propriétaires des réseaux publics d'électricité et gaz

**Pour chaque compétence,
le SDEG 16 vous apporte des financements**

www.sdeg16.fr



Retrouvez toutes les compétences du SDEG 16, ses financements, les délibérations du Comité ou du Bureau Syndical, ses documents budgétaires et son actualité sur son site internet